



Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'YCHOUX

2020 - 2034

Département : 40 – Landes

Surface retenue pour la gestion : 1400, 81 hectares

Altitudes extrêmes : 46 m - 59 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Plateau landais

SOMMAIRE

Page de garde de l'aménagement	2
Historique - Présentation synthétique de l'aménagement	3
TITRE 1 - Etat des lieux - Bilan	6
1.1 Présentation générale de l'aménagement	6
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	6
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales	8
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	10
1.2.1 Description du milieu naturel	10
1.2.2 Description des peuplements forestiers	12
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	17
1.3.1 Production ligneuse	17
1.3.2 Fonction écologique	19
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	19
TITRE 2 - Propositions de gestion : objectifs, principaux choix, programme d'actions	
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	20
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	21
2.2.1 Traitements retenus	21
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	21
2.3 Objectifs de renouvellement	22
2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	22
2.4 Classement des unités de gestion	23
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques	23
2.5 Programme d'actions pour la période 2020 - 2034	27
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	27
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	27
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	33
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	33
2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	34
TITRE 3 – Récapitulatifs - Indicateurs de suivi	37
3.1 Récapitulatifs	37
3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement	39

HISTORIQUE

La forêt communale d'YCHOUX relève du régime forestier depuis 1954 (620,61 ha). En 2009, la commune demande le rattachement de nouvelles parcelles (779,3544) au régime forestier. Mais, en rectifiant une anomalie de l'adhésion de 2009, la surface cadastrale retenue pour l'aménagement 2010 -2019 est alors de **1 401 ha 46 a 77 ca.**

La quasi-totalité de la forêt communale **d'YCHOUX** a été détruite par les grands incendies survenus en 1942, 1945 et 1946. La régénération naturelle qui s'en est suivie a échoué sur une grande partie des parcelles incendiées et la commune obtint en 1954 un prêt FFN sous forme de travaux. Cette reconstitution concerna 417 ha de terrains à équiper et à reboiser en pin maritime, de 1954 à 1958. L'introduction de graines d'origine ibérique entraîna l'échec en partie de cette reconstitution et, après une période d'observation, de nouveaux travaux de reboisement furent entrepris de 1973 à 1978. Ainsi, près de 300 ha de régénération par ligniculture de Pin Maritime furent financés par voie d'avenant au contrat FFN (1977). Ces travaux furent planifiés par le 1^{er} aménagement de la forêt communale élaboré en 1980 pour la période 1977-1989. La révision de cet aménagement en 1990 faisait apparaître l'existence de 117 ha de peuplements jugés sous-productifs (régénérations naturelles de 1947 et artificielles de 1954 déficientes) et une forte représentation de jeunes peuplements issus des reboisements de 1978 – 1985 (65 % de la forêt).

L'aménagement de 1990 ne sera appliqué que durant 10 ans, les dégâts importants dus à la tempête survenue dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999 nécessiteront une modification d'aménagement pour la période 2000 – 2004.

Pour la partie relevant initialement du régime forestier, **les précédents aménagements furent suivis et appliqués.**

La partie que gérât directement la commune était exploitée **dans le respect de la sylviculture du pin maritime des landes de Gascogne.** Elle appliquait un plan de gestion réalisé par M. le Maire. Les reboisements, travaux d'entretien et éclaircies étaient réalisés dans de bonnes conditions techniques.

Les tempêtes de 1999, 2006 et surtout de janvier 2009, ont fortement impacté le massif. Suite à la tempête Klaus (24/01/2009), 693 ha sont touchés à plus de 40 % (soit 51% de la surface boisée), et environ 39 000 m³ de bois chablis ont été récoltés. De plus de fortes attaques de scolytes survenues en 2010 ont provoqué d'importantes mortalités.

Autant la tempête Martin de 1999 avait frappé des bois âgés de plus de 50 ans et déjà prévus en coupes de régénération, autant celle de janvier 2009 a touché des bois de toutes catégories d'âges.

A ce jour, tous les travaux de nettoyage et de reconstitution sont terminés. Mais un incendie survenu le 11 juillet 2019 a détruit plus de 80 ha de forêt communale (7 parcelles touchées) dont des reboisements récents issus du programme Klaus : parcelles 45 et 54 reconstituées respectivement en 2015 et 2016. Les autres boisements concernés par le sinistre sont constitués de jeunes pins, certains issus eux aussi de reconstitution Klaus, parcelles 48 et 50 reboisées en 2013, et d'autres plus anciens (boisements de 2005-2008-2009).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

L'aménagement de la forêt communale d'YCHOUX couvre la période de 2020 à 2034 soit 15 ans. Il précise les principales actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion durable des peuplements forestiers.

La forêt communale d'YCHOUX (1400,81 ha) est située dans la région IFN du Plateau Landais (code IFN 524). Elle est située en totalité sur le territoire de la commune d'YCHOUX (Landes). Son hydrographie la place sur le bassin versant du lac de Biscarrosse et Parentis-en-Born.

Son relief est plat.

La production de bois de pin maritime est le principal objectif de cette forêt. Le pin maritime est traité en futaie régulière par la méthode de régénération artificielle par ligniculture avec une révolution variant entre 35 et 50 ans suivant la fertilité du terrain.

Les tempêtes et les dépérissements sanitaires sont les risques les plus importants qui pèsent sur la forêt. Les tempêtes de décembre 1999 et surtout celle baptisée Klaus du 24 janvier 2009 ont causé beaucoup de dommages à la forêt.

Les surfaces boisées en Pin maritime de la forêt communale d'YCHOUX sont composées :

- De vides boisables à reconstituer (146,93 ha), soit issus de coupes rases prévues à l'aménagement (65,79 ha), soit issus de l'incendie de juillet 2019 (81,14 ha).
- De reboisements récents issus pour la majorité d'entre eux de la reconstitution après tempête (612,08 ha)
- De jeunes peuplements qui arrivent au stade de la première, deuxième, voir troisième éclaircie pour les plus âgés (245,02 ha).
- De peuplements d'âge moyen qui arrivent au stade de la quatrième éclaircie (52,99 ha).
- De bois adultes âgés de 30 ans, qui ont subi aussi la tempête et pour cette raison en faible densité, (160,94 ha), et qui vont constituer le groupe de régénération.
- De bois mûrs âgés de plus de 60 ans (24,21 ha), ayant subi aussi la tempête, avec une partie en régénération et une partie en îlots de sénescence.

En dehors de la forêt de production de pin maritime, il existe des milieux naturels sensibles, lagunes, milieux ouverts et boisements feuillus. Au total, ces milieux naturels à préserver représentent près de 19 ha.

Les enjeux de la forêt

La production de bois d'œuvre est la principale fonction de la forêt communale d'YCHOUX.

L'activité de la chasse joue un rôle très important pour la population locale. La chasse est actuellement gérée l'ACCA de YCHOUX. L'impact de la faune sauvage est très sensible sur la végétation.

La forêt communale d'YCHOUX est exposée comme tout le massif aux risques d'incendie. Un incendie récent (11/07/2019 : après-midi du 11 et nuit du 11 au 12 juillet), a détruit près de 200 ha de pinède sur le territoire de la commune d'Ychoux dont 80 ha de forêt communale composée de jeunes pins et de reboisements récents. Un important dispositif de sapeurs-pompiers et 3 avions bombardiers d'eau ont été employés pour venir à bout du sinistre. On ne

relève aucun dégât matériel autre que la forêt malgré une habitation menacée ainsi que la voie ferrée SNCF reliant Bordeaux à Bayonne. Le feu a été maîtrisé à temps.

Les autres pathogènes présents en dehors du Fomès sont l'Armillaire (peu présent), les attaques de Chenilles processionnaires (défoliation importante et cyclique) qui ont fragilisé de nombreux peuplements au printemps 2010. Les attaques des scolytes dont les populations se sont développées sur les chablis de la tempête Klaus au cours de l'année 2010, puis 2011 ont provoqué des mortalités importantes dans la forêt.

Le programme d'action prévoit :

- L'entretien et l'éclaircie réguliers des plus jeunes peuplements de pin maritime en amélioration.
- La protection et la conservation des zones boisées en feuillus, et des milieux humides particuliers dont 3 lagunes inventoriées à l'atlas départemental des Landes.
- La mise en régénération de tous les peuplements de Pin maritime âgés de plus de 35 ans dans les 15 ans.
- La reconstitution des anciennes coupes rases et des parcelles détruites par l'incendie du 11 juillet 2019.

La mise en œuvre de ce programme d'action devrait permettre de récolter 4711 m³ par an dont 1685 m³ par an en régénération et 3026 m³ par an en amélioration. Le prélèvement moyen sera d'environ 3,36 m³/ha/an.

Malgré une diminution des récoltes de bois, le bilan financier moyen annuel sur la période 2020 – 2034 sera positif mais inférieur à celui des 10 dernières années.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

• **Propriétaire de la forêt** : Commune d'YCHOUX

• **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	COMMUNALE
De	YCHOUX
Numéro du département de situation	40 (Landes)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	524 - Plateau landais
DRA ou SRA de référence	Plateau Landais

Département	40 (LANDES)	
Commune de situation de la forêt	YCHOUX	1400 ha 81 a 20 ca

• **Période d'application de l'aménagement** : 2020 – 2034 (15 ans)

• **Forêt aménagée**

Détail des forêts aménagées (Au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FORÊT COMMUNALE d'YCHOUX	F17492T	1400,8120 ha	11/04/2014	2010	2019

L'aménagement précédent (2010-2019) a été réalisé dans un contexte post tempête Klaus où toutes les parcelles n'avaient pas été débarrassées des chablis, les nettoyages à peine commencés et les reconstitutions non entamées. Il était difficile dans ces conditions d'établir un diagnostic clair et précis sur la viabilité de peuplements forestiers à l'avenir incertain, d'autant que les attaques de scolytes ont été importantes en 2010 et 2011.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1400,8120 ha
Surface retenue pour la gestion	1400,81 ha
Surface boisée en début d'aménagement	1252,85 ha
Surface en sylviculture	1232,85 ha

La surface cadastrale totale de la forêt communale est arrêtée à 1400,8120 ha. (Cf. Annexe 1)

Avant 2009, la surface relevant du régime forestier de la forêt communale d'Ychoux était de 620,6133 ha (aménagement 2005-2014). Suite à la tempête du 24/01/2009, la forêt communale ne relevant pas jusqu'alors du régime forestier a été intégrée pour une surface de 780,8544 ha, portant le total général à **1401,4677 ha**.

La création d'un parc photovoltaïque en forêt communale d'Ychoux a entraîné la modification du plan cadastral, affectant 11 parcelles qui ont été redécoupées en 29 unités, provoquant une diminution de surface de 0,6557 ha (voir annexe 1bis – correspondance anciennes/nouvelles parcelles). Ceci porte donc le total cadastral de forêt communale au régime forestier à **1400,8120 ha**.

La surface boisée correspond à la surface des peuplements feuillus et résineux ; les espaces non boisés correspondent à une centrale photovoltaïque au sol sur 86,26 ha, à des emprises diverses de desserte et lignes électriques, pare-feu sur 53,42 ha et à des occupations diverses, lagunes sur 4,99 ha et milieux ouverts sur 3,29 ha.

La surface en sylviculture correspond à la surface des peuplements de pin maritime ; les peuplements feuillus et les îlots de sénescence de vieux pins maritimes sont classés en hors sylviculture de production (20,00 ha).

• **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'existe pas de PV de délimitation ou de bornage.

• **Origine de la propriété forestière**

La forêt composée des parcelles n°1 à 75 est propriété de la commune d'YCHOUX ; elle relève du régime forestier depuis 1954 (adhésion initiale), complétée par l'adhésion au régime forestier de 2010 (Arrêté préfectoral du 25/08/2010).

• **Parcellaire forestier**

(cf. annexe n°2 : correspondance parcellaire cadastral - parcellaire forestier)

Le parcellaire comprend 75 parcelles forestières et 90 unités de gestion. Les limites des parcelles reposent sur des différences entre peuplements et des délimitations physiques (pistes et fossés).

• **Concessions**

Nature de la concession	Localisation (cadastrale et forestière)	Bénéficiaire	Date de l'acte	Date d'effet	Durée	Redevance
Ligne électrique aérienne	L 15 (Plles 71-72)	ENEDIS	04/08/1986	01/01/1983	Celle de la ligne	/
Centrale photovoltaïque	AD 160-163-165-167 (plle 12) – 25,48ha	EDF Energies nouvelles	22/12/2014	22/12/2014	25 ans	/
Centrale photovoltaïque	AD 150-153-157 (Plle 13) – 19,13 ha	EDF Energies nouvelles	22/12/2014	22/12/2014	25 ans	/
Centrale photovoltaïque	AD 140-142-144-145-147-148-151-154-155 (Plle 24) – 41,65 ha	EDF Energies nouvelles	22/12/2014	22/12/2014	25 ans	/

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface				Surface totale retenue pour la gestion
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire*	enjeu moyen*	enjeu fort	
Production ligneuse	167,96 ha			1232,85 ha	1400,81ha
Fonction écologique		1400,81 ha			1400,81ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1400,81 ha			1400,81ha
Risques naturels	1400,81 ha				1400,81ha

La fonction principale de la forêt communale d'YCHOUX est la production de bois. Elle est classée en enjeu fort avec une potentialité des peuplements de pin maritime supérieure à 8m³/ha/an. Les peuplements feuillus identifiés n'ont pas de vocation de production et sont classés sans enjeu de production.

L'enjeu « biodiversité » est considéré comme ordinaire sur la majorité de la forêt.

La fonction d'accueil du public est faible sur la majorité de la forêt communale d'YCHOUX.

La fréquentation du reste de la forêt est limitée aux chasseurs et aux chercheurs de champignons.

L'ensemble de la forêt est soumis aux risques d'incendies, considérés comme un aléa fort sur cette commune (Carte de l'aléa incendie de forêt – décembre 2011 – Préfecture des Landes). La menace auparavant de niveau moyen compte tenu de la proximité des services de secours (poste de pompiers de YCHOUX entre 5 et 15 km selon le massif), de la présence de nombreuses routes proches est passée à un niveau fort suite à Klaus, compte tenu des jeunes peuplements qui couvriront une grande partie du territoire de la commune dans les prochaines années.

A ce jour la commune ne dispose pas d'un plan de prévention contre les risques d'incendies.

Il existe 9 points d'approvisionnement en eau, dans ou à proximité de la forêt :

LOCALISATION	NATURE DU POINT D'EAU
Parcelles 27-58a-61	3 Lagunes
Parcelles 8-74-proximité 22-51-56	5 puits forés DFCI
Parcelle 23 bord de route de Licaougas	Réserve au sol autoalimentée capacité 60 m3

• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	1400,81 ha	Le Fomes (<i>Heterobasidion annosum</i>) : pathogène présent sur l'ensemble du massif Aquitain, présent sur la forêt communale d'YCHOUX, nécessitant la mise en œuvre d'un traitement préventif lors des exploitations. Les Scolytes (<i>Ips sexdentatus</i> ou <i>Tomicus piniperda</i>) : le risque important d'attaques des peuplements de pin par différents scolytes (<i>Ips</i>, <i>Hylésine</i> ...) ou <i>Pissodes</i> est à prendre en compte lors des différentes opérations sylvicoles (travaux et coupes). L'hylobe (<i>Hylobius Abietis</i>) : des attaques sont à craindre si on ne respecte pas un délai de trois ans entre la date de la coupe rase et celle du reboisement des parcelles. Il faudra aussi surveiller les jeunes plantations se trouvant en bordure des coupes rases (insectes provenant des souches). La chenille processionnaire du pin (<i>Thaumetopoea pityocampa</i>) : Le développement des populations de chenilles est cyclique. Un traitement de lutte pourra être réalisé en cas de forte attaque surtout dans les zones urbanisées ou à proximité d'équipement d'accueil du public.
- Déséquilibre grande faune / flore		La population de cervidés ne présente pas de problèmes de déséquilibre avec la flore. Compte tenu des reboisements à venir, il faudra surveiller l'évolution des populations.
- Incendies	1400,81 ha	Application du plan de protection des forêts contre l'incendie d'Aquitaine. Respect des consignes de l'atlas départemental des risques d'incendie de forêts des Landes. Respect des arrêtés préfectoraux imposant le nettoyage des abords des routes ouvertes à la circulation publique et interdisant en toutes périodes l'usage du feu en forêt.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	86 ha	Parc photovoltaïque
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		Sans objet
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Aucune ; forêt facilement accessible
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Sols sableux peu sensibles au tassement ; en période hivernales et pluvieuses, certains travaux pourront être reportés si la nappe superficielle est trop proche de la surface.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		Sans objet
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		Sans objet
- Importance sociale ou économique de la chasse		Importante
- Pratique de l'affouage		Sans objet
- Dispositifs de recherche		Parcelle 5 : semis basse densité (2000).

• **Démarches de territoires**

Charte forestière de territoire : aucune.

Il existe un plan local d'urbanisme en vigueur depuis 2005 déterminant l'aménagement actuel du territoire de la commune d'YCHOUX. La grande majorité de la forêt communale y est classée en zone NF : zones naturelles à vocation forestière.

Les secteurs concernés par les zones humides sont classés Nn : à protéger en raison leur intérêt écologique.

Ce PLU est en cours de révision en 2019. Les enquêtes publiques se déroulent tout au long de l'année et elles concernent aussi la révision du zonage d'assainissement. La clôture de l'enquête est fixée au 20 septembre 2019.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

- Altitude minimum : 46 m ; maximum : 59 m
- La forêt communale d'YCHOUX fait partie du bassin versant des grands lacs côtiers (par un réseau de collecteurs), le plus proche étant celui de Biscarrosse et Parentis.

B - Conditions stationnelles

• Climat

- Type océanique
- Station météorologique de référence : Lue - Période de référence : 1990 - 2015
(Située à 15 km au sud de la forêt et à la même altitude)
- Moyenne des températures
Minimum : + 12,7 ° C
Maximum : + 18,6 ° C
Moyenne : + 13,2 ° C

Il faut signaler la période de **janvier 1985** d'une part au cours de laquelle la température est descendue au-dessous de **-15° C**, et d'autre part de juillet 1990 avec un maximum absolu de **+40,8° C**.

- Pluviosité moyenne annuelle : 1080 mm
- Nombre moyen de jours de gelée/an (sous abri) : 55 jours.
- Nombre moyen de jours de grêle/an : 1.
- Vents dominants d'Ouest, parfois violents et susceptibles de provoquer de graves coups de chablis comme en 1972, 1976, 1999, tornade du 1^{er} août 2004 et dernièrement avec la tempête du 24 janvier 2009 par exemple.

o Géologie

Sous-sol : sable ocre à blanc plus ou moins argileux appartenant à la formation des sables fauves formés au tertiaire.

Sur la plus grande partie de la forêt, le sol est formé par des sables du quaternaire (dépôt éolien du Wurm, -5000 ans).

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Essences objectifs	Précisions*	Surface	Age Retenu**	Diamètre retenu		
Pin Maritime	Fertilité 1	37,79 ha	35 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande humide assainie sans alios
Pin Maritime	Fertilité 2	94,32 ha	40 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande assainie à alios profond
Pin Maritime	Fertilité 3	760,53 ha	45 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande mésophile humide
Pin Maritime	Fertilité 4	340,21 ha	50 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande mésophile sèche
Sous total surface en sylviculture		1232,85 ha				

• Unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	
Lha	Lande humide assainie sans alios	37,79	3,07	Pin maritime Age d'exploitabilité 35 ans (P1)	
Lhp	Lande assainie à alios profond	94,32	7,65	Pin maritime Age d'exploitabilité 40 ans (P2)	
Lmh	Lande mésophile humide	760,53	61,69	Pin maritime Age d'exploitabilité 45 ans (P3)	
Lms	Lande mésophile sèche	340,21	27,60	Pin maritime Age d'exploitabilité 50 ans (P4)	

La plus grande partie de la forêt communale se situe en station de lande mésophile humide, avec quelques zones un plus sèches. Le pin maritime est la seule essence satisfaisante et productive sur ces types de station forestière.

Les nouvelles classes, dites de productivité, définies dans le guide de sylviculture du Pin Maritime (rapport hauteur totale des 100 plus grosses tiges à l'hectare / Age) indiquent que les peuplements sont situés en majorité sur des stations de fertilité moyenne à faible classées en potentialités 3 et 4. Les potentialités 1 et 2 sont présentes mais assez marginales.

Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 40 cm pour un âge 50 ans en potentialité P4 avec un objectif de production, pour un âge 45 ans en potentialité P3 avec un objectif de production de bois d'œuvre de qualité, et 40 cm pour un âge de 40 ans en potentialité P2 et 40 cm pour un âge de 35 ans en potentialité P1.

Essais semis basse densité parcelle 5 : utilisation de graine améliorée génétiquement (commercialisée sous étiquette bleue) avec 3 protocoles : semis à 750 gr, 1 kg et 1,5 kg/ha (reboisement réalisé en 2000).

La croissance de ce peuplement est très bonne : la parcelle est en 2^e classe de fertilité avec une densité mesurée par protocole sylvie à 545 tiges/ha et 14,60 m de hauteur dominante à l'âge de 19 ans. La troisième éclaircie est prévue en 2023.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt est composée majoritairement d'une futaie régulière de pin maritime. La proportion de zones en futaies et taillis de chênes (tauzin, pédonculé), parfois accompagnées de Bouleaux et de robinier, est peu importante (à peine 1% de la surface boisée totale). Mais il existe quelques lisières feuillues en marge des reboisements Klaus qui approchent les 2% du total des surfaces qui ont été reconstituées.

Répartition des types de peuplement

La description du peuplement de chaque parcelle s'appuie sur des critères qualitatifs (Structure, essence principale, âge, densité) et sur des caractéristiques dendrométriques du peuplement (cf. annexe n°4).

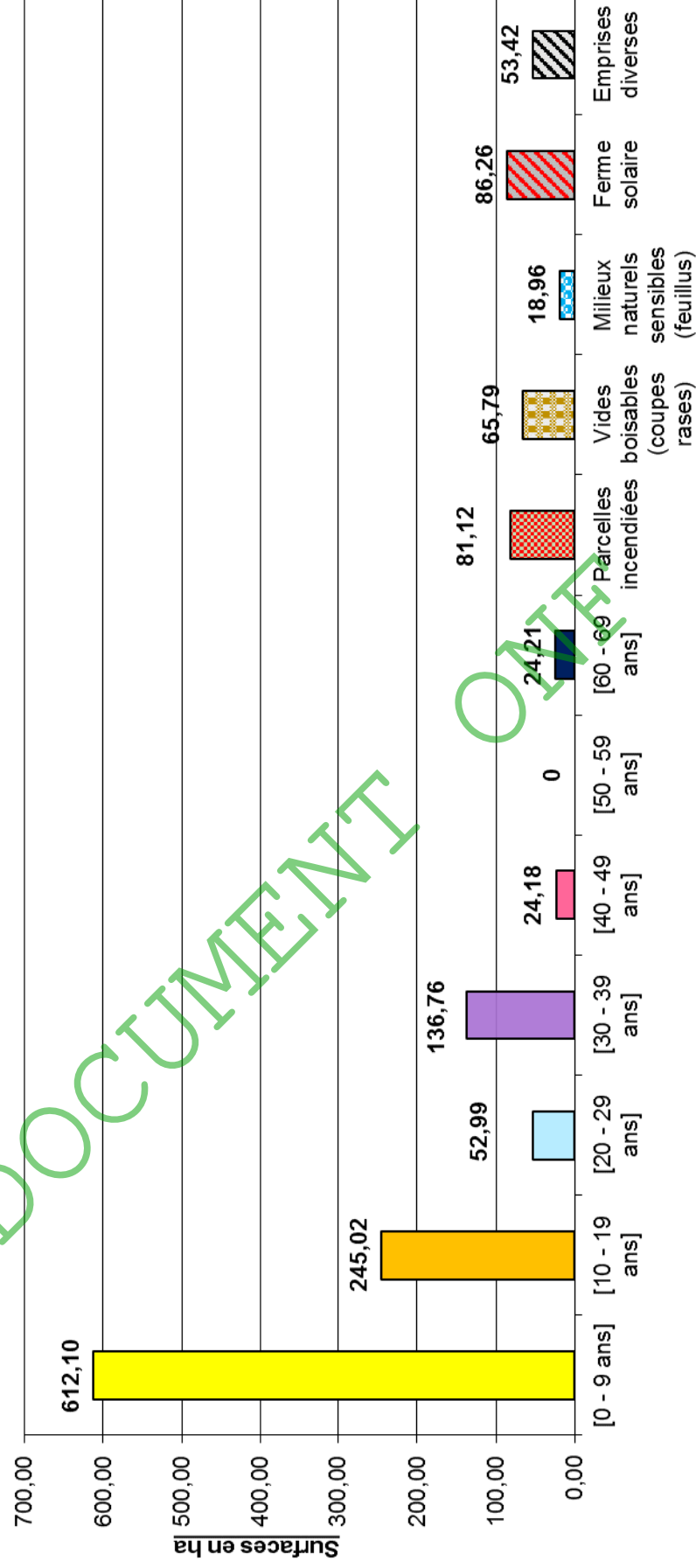
Type de peuplement* (ou famille)		Surface (ha)	%	Parcelles concernées
Type A	Reboisements récents de pin maritime âgés de 0 à 9 ans reconstitution post Klaus	612,08	48,85	1, 4, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31a-b, 32, 33, 37, 40, 41, 44b, 49, 50a, 50b, 51a, 52, 53, 56, 57, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 76, 78
Type B	Peuplements de pin maritime âgés de 10 à 29 ans en pleine croissance	298,01	23,78	2, 3, 5, 7, 8a-b, 23, 39, 42, 43, 45b, 48, 50c, 54, 59b, 66, 68
Type C	Peuplements de pin maritime âgés de 30 à 49 ans arrivés à maturité	160,94	12,84	19, 20, 21, 34, 35, 36, 38b, 51b, 55, 67, 72, 73, 74
Type D	Peuplements de pin maritime adultes de plus de 60 ans	24,21	1,95	58b, 77a, 77b
Type E	Surfaces à reconstituer : anciennes coupes rases - incendies	146,93	11,73	44a, 45a, 46, 47, 59a, 60, 61, 75
Type F	Feuillus divers	10,68	0,85	38a
	Surface totale boisée	1252,85	100	

Les parcelles 51c et 58a n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus car elles ne comportent pas de surfaces boisées (lagune, milieu humide, milieu ouvert), ainsi que les unités 12, 13 et 24 représentant le parc photovoltaïque.

La forêt communale d'Ychoux est totalement déséquilibrée avec près de la moitié de la surface boisée comportant des boisements âgés de moins de 10 ans et seulement 238,14ha de plus de 20 ans. La forêt comporte plus de 11% de surface forestière à reconstituer (146, 93ha) dont 81,14ha suite aux incendies de 2019.

HISTOGRAMME DES CLASSES D'AGES de Pin maritime et autres milieux en 2019

DOCUMENT



Classes d'âges de 10 ans

DOCUMENT ONE

Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Surface (ha)	%	Types de peuplements	Parcelles concernées	Essences d'accompagnement
Pin maritime	1242,17 ha	99,15%	Futaie régulière Type A Type B Type C Type D Type E	1, 4, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31a-b, 32, 33, 37, 40, 41, 44b, 49, 50a, 50b, 51a, 52, 53, 56, 57, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 76, 78, 2, 3, 5, 7, 8a-b, 23, 39, 42, 43, 45b, 48, 50c, 54, 59b, 66, 68, 19, 20, 21, 34, 35, 36, 38b, 51b, 55, 67, 72, 73, 74, 58b, 77a, 77b, 44a, 45a, 46, 47, 59a, 60, 61, 75	Chêne pédonculé, Chêne tauzin,
Feuillus divers	10,68 ha	0,85%	Type F	38a	Pin maritime
Total	1252,85 ha	100 %			

Dans plusieurs parcelles du type A, c'est-à-dire, reconstituées suite à la tempête Klaus, existent des petits îlots feuillus qui ont été plantés dans le cadre de la clause biodiversité du programme Klaus. Ces boisements feuillus, très souvent situés en lisières de boisements de pin maritime, ont eu des réussites très diverses : bons nombre d'entre eux ont été repris en plantation de pin maritime. Les conditions climatiques récentes ne permettent pas une bonne reprise de ces reboisements artificiels en essences feuillus. La seule réussite est constituée par le cas de la parcelle 38a, qui présente aussi une régénération naturelle feuillue réussie.

Au total, on peut estimer à environ 2% du type A la surface en feuillus divers.

B - Etat du renouvellement

Application de l'aménagement passé	Surface en sylviculture	Observations
Surface à régénérer prévue	808,05 ha	
1. Groupe de régénération (2010-2019)	728,28 ha	Parcelles n° 1-4-9-10-12-13-14-15-16-17-18-22-24-25-27a-28-31-32-34-35-38-39a-41-42-45-48-50-51a-52a-52d-52e-53-54-56b-57-60-61a-62-63-64-65-69-70-71-75-76-77
2. Parcelles en attente de régénération en 2010	79,77 ha	Parcelles n°6-11-29-30-51b
Surface effectivement régénérée	673,50 ha	
1. reboisement durant la période d'aménagement (2010-2019)	607,71 ha	Parcelles n° 1-4-6-9-10-11-14-15-16-17-18-22-25-26-27-28-29-30-31a-b-32-33-37-38a-40-41-44b-49-50a-b-51a-52-53-56-57-62-63-64-65-69-70-71-76-78
2. coupes rases en attente de reboisement en fin d'aménagement, prévues à l'aménagement	65,79 ha	Parcelles n° 60-61-75

3. coupes rases en attente de reboisement en fin d'aménagement, non prévues à l'aménagement	0,00 ha	
Coupes rases prévues dans l'aménagement 2010 - 2019 non réalisées	20,54 ha	Parcelle n° 77
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	81,14 ha	Incendie du 11 juillet 2019 : parcelles 44a-45a-46-47-59a

La surface à régénérer prévue n'a pas été réalisée pour plusieurs raisons différentes. La création d'une ferme solaire a enlevé **86,26 ha** de reconstitution. La parcelle 77 a été conservée. Et enfin, tout dernièrement, un incendie a détruit plus de 80 ha de forêt communale dont une partie avait été reboisée durant la période de l'aménagement (anciens n° : 45, 48, 50 et 54 parties) pour **27,75 ha**. Au total, nous retrouvons les **808,05 ha** du dernier aménagement.

A noter que la parcelle ex-39a, nouveau numéro 38a, prévue dans le groupe de régénération, a été reboisée en feuillus uniquement. Cette parcelle sort de la surface totale en sylviculture.

DOCUMENT

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	Enjeu Fort	
Production ligneuse	167,96			1232,85 ha	1400,81 ha

La forêt communale d'YCHOUX est composée en majorité d'une futaie régulière de pin maritime avec un objectif de production de bois d'œuvre de qualité. Les potentialités de ces landes humides ou mésophiles restent plutôt bonnes avec une production à environ 11 m³/ha/an.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Suivant le Guide de Sylviculture du Pin maritime de lande (ONF 2003), la production biologique de ce massif pourrait être estimée à :

Essence - potentialité	Surface en ha	Production en volume (m ³ /ha/an)	Total en m ³ /an
Pin maritime P1 et P2	132	12,4	1637
Pin maritime P3	761	11,0	8371
Pin maritime P4	340	9,9	3366
TOTAL	1233		13 374

Ces valeurs sont très indicatives car elles s'appliquent à des peuplements conduits de manière optimale (après refaction de 20 % pour les vides).

Le volume réalisé dépasse la production biologique de la forêt de plus de 1000 m³/an en raison du volume très important de bois issus de la tempête de 2009. Ceux-ci ont représenté 27% du volume total prélevé entre 2009 et 2018.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés							
Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement							
51 178	63 820	13 155	41 640		39 490	65 187	144 950
en m ³ /an récoltés au cours de l'aménagement							
5 118	6 382	1 315	4 164		3 949	6 518	14 495

Les réalisations ont largement dépassé les prévisions, surtout en ce qui concerne les coupes d'amélioration. L'aménagement rédigé en 2010 en pleine crise sanitaire post-tempête notait : « la nécessité de ne pas faire de premières éclaircies en 2011 afin de ne pas aggraver les risques d'attaques des peuplements sains par les scolytes ». Or cette crise sanitaire sur la forêt d'Ychoux n'a pas été aussi sérieuse que dans d'autres massifs et les éclaircies ont repris très rapidement sans que cela ne génère des dommages aux peuplements; donc plus de parcelles sont passées en amélioration et par conséquent les volumes prélevés ont été plus importants. 567,45 ha étaient prévus en coupes d'éclaircie avec un prélèvement moyen de 23,18 m³/ha et en réalisé 1388 ha pour un prélèvement moyen de 30 m³/ha.

Les bois furent vendus en bloc et sur pied ou sur pied à la mesure.

B - Desserte forestière

• Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Longueurs Totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel DFCI,
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0 m	-	oui	bon état		Oui
	empierrées	4250 m	0,30 km	oui	bon état		Oui
	terrain nat.	6 150 m	0,44 km	-	-	-	-
Routes publiques participant à la desserte*		10,6 km	0,75 km	oui	bon état		Oui
Pistes et sommières		47 750 m	3,41 km	oui	bon état		Oui

* : les routes publiques participant à la desserte sont représentées par deux grands axes : la route départementale reliant Ychoux à Sanguinet dans le sens Nord-Sud et la route intercommunale dite de Licaougas dans le sens Est-Ouest.

Ces dessertes servent aussi bien à l'accessibilité aux peuplements, de chemins de vidange pour l'exploitation des bois et à la pénétration du massif pour la défense contre les incendies (DFCI). La densité de routes, pistes empierrées et chemin en terrain naturel est correcte.

A ces équipements, il faut ajouter 7 places de dépôt pour le stockage du bois.

Principales difficultés d'exploitation : L'aménagement précédent avait identifié des zones difficiles d'accès, en particulier le secteur des parcelles 60 et 61 et celui des parcelles 56 à 58. Des créations de pistes gravées avaient été envisagées mais non réalisées. Bien que les gros bois aient été exploités dans ces 2 zones, l'incendie du 11 juillet 2019 a indiqué que l'amélioration de la desserte s'avérerait être nécessaire pour défendre la forêt contre les risques d'incendie.

L'aménagement avait prévu aussi la réalisation de 5 places de dépôt mais elles n'ont pas été faites non plus.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	Enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1400,81 ha			1400,81 ha

Il n'existe aucun statut de protection sur la forêt communale d'YCHOUX.

Il existe des milieux naturels particuliers en forêt communale. Trois lagunes sont répertoriées à l'Atlas départemental du département des Landes. La plus importante est la lagune dite de Coton qui représente une parcelle entière (56c). Deux petites unités situées parcelle 27 (lagune de Toret) et parcelle 60 (lagune de Lagnereau) sont aussi répertoriées.

Une zone humide décrite comme « eaux de surface » est présente en parcelle 50c avec une zone ouverte autour.

D'autres milieux à fort intérêt écologique sont constitués par l'ensemble des lisières feuillues associées aux reboisements post tempête de 2009. Malgré quelques échecs dus à la mauvaise qualité des terrains et aux années de sécheresse qui ont suivi ces plantations, dans l'ensemble, ces reboisements ont été réussis.

Une parcelle entière, la 38a, qui portait auparavant un boisement de pin maritime détruit par la tempête Klaus, a été reboisée entièrement en feuillus (chênes, tulipier, bouleau). Après 6 années d'existence, ce boisement est pérenne.

Éléments du territoire orientant les décisions			
Natura2000	-	Sans objet	
Aire d'adhésion de parc national	-	Sans objet	
Parc naturel régional	-	Sans objet	

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1400,81 ha			1400,81 ha

La forêt communale d'YCHOUX est située entre 5 et 15 km du bourg de la commune d'une population de 1500 habitants environ et est éloignée des autres villages.

La fréquentation de la forêt dans son ensemble est limitée aux chasseurs et aux ramasseurs de champignons.

Aucun captage en eau potable ne nous a été signalé sur ou à proximité de la forêt communale.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus (par le propriétaire)
Production : Une forêt jeune dont la reconstitution reste à achever	
Une forêt de pin maritime très déséquilibrée avec une faible présence de classe d'âge dans les bois adultes et d'âge moyen	Mise en régénération de 175 ha de forêt communale, Reboisement de 146ha de parcelles de coupes rases en attente
Coupes d'éclaircie dans tous les autres peuplements	Premières éclaircies et suivantes dans toutes les parcelles âgées de 0 à 30 ans
Fonction écologique : Une biodiversité ordinaire à préserver dans toutes nos actions de gestion	
Préservation et restauration des peuplements feuillus.	Préservation des lagunes et d'une zone humide Constitution de 2 îlots de sénescence : vieux pins autour de la lagune de Coton (parcelle 58) et pins âgés de plus de 60 ans (les derniers de la forêt communale) parcelle 77. Conservation des lisières feuilles associées aux reboisements récents de Pin maritime
Des enjeux et menaces pesant sur la forêt : incendies et équilibre faune - forêt	
Risques forts d'incendie sur la totalité du massif	Protection contre les risques d'incendie de l'ensemble de la forêt
Risques forts d'un développement des populations de cervidés	Surveillance des boisements récents pour constater rapidement un éventuel déséquilibre et déclaration des dommages. Maintien d'un plan de chasse aux cervidés élevé compte tenu des surfaces importantes à reconstituer et des jeunes plantations récentes souvent écorcées par les cerfs.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1232,85	1345,02
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture	1232,85 ha	1345,02
Zones boisées hors sylviculture de production	20,00 ha	0,00
Zones non boisées	147,96 ha	56,45
Total : surface retenue pour la gestion	1400,81 ha	1401,47

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Essences objectifs	Précisions*	Surface	Age Retenu**	Diamètre retenu		
Pin Maritime	Fertilité 1	37,79 ha	35 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande humide assainie sans alios
Pin Maritime	Fertilité 2	94,32 ha	40 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande assainie à alios profond
Pin Maritime	Fertilité 3	760,53 ha	45 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande mésophile humide
Pin Maritime	Fertilité 4	340,21 ha	50 ans	40 cm	Chêne pédonculé	Lande mésophile sèche
Sous total surface en sylviculture		1232,85 ha				

Chêne pédonculé, Bouleau Pin maritime	Évolution naturelle :	10,68 ha	A conserver	-	Pin Maritime, Robinier faux acacia	Lande mésophile
	Boisement feuillu Ilots de sénescence	9,32 ha	A conserver	-	Chêne pédonculé, chêne tauzin	Lande mésophile
Total surface boisée		1252,85 ha				

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

• Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface en sylviculture (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface	
Surface disponible (Sd)	238,14 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)	24,21 ha	
Surface d'équilibre (Se)	381,77 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	170,22 ha	
Surface à ouvrir (So)	170,22 ha	132,40 ha
Surface à terminer (St)	170,22 ha	132,40 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})	146,91 ha	
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	317,13 ha	

La surface de disponible (Sd) a été définie à partir d'un âge minimum d'exploitabilité de 35 ans.

La surface de vieillissement (Sv) a été définie avec un âge limite de 70 ans.

Le groupe de régénération (GR) comprend l'ensemble des parcelles où la coupe rase sera inscrite à l'état d'assiette durant la durée de l'aménagement. Le guide de sylviculture du Pin Maritime préconise une régénération par coupe rase, la surface de peuplements à ouvrir (So) est égale à la surface de peuplements à passer en coupe définitive ou surface à terminer (St).

Le groupe de reconstitution (S_{rec}) comprend les parcelles ouvertes en début d'aménagement en attente de reboisement (coupe rase récente réalisée).

La surface de régénération acquise (Sa) en fin d'aménagement est constituée par les unités de gestion ayant été reboisées (régénération artificielle ou naturelle) durant la durée de l'aménagement (groupe de régénération + groupe de reconstitution – les parcelles en attente de reboisement).

Le détail du calcul de la surface disponible à la régénération est précisé dans le tableau ci-après :

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	24,21 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	24,18 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	30,87 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	158,88 ha

Les peuplements qui ont une courte durée de survie sont ceux ayant atteint ou dépassés 70 ans en début d'aménagement (critères maximaux d'exploitabilité).

Les peuplements qui atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période sont ceux qui sont âgés de plus de 50 ans.

Les peuplements qui atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité sont ceux âgés de plus de 35 ans.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Groupe de Reconstitution

Libellé groupes Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion Pile UG	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	surf. à reboiser Srec (ha)	Observations
Groupe de reconstitution : Parcelles à l'état de coupes rases à reboiser	REC	44a	6,42	6,42	6,42	Parcelle incendiée le 11/07/2019
	REC	45a	17,13	17,13	17,13	Parcelle incendiée le 11/07/2019
	REC	46	16,68	16,68	16,68	Parcelle incendiée le 11/07/2019
	REC	47	23,28	23,28	23,28	Parcelle incendiée le 11/07/2019
	REC	59a	17,61	17,61	17,61	Parcelle incendiée le 11/07/2019
	REC	60	26,82	26,82	26,82	
	REC	61	23,83	23,16	23,16	
	REC	75	16,56	15,81	15,81	
Total surface du groupe de reconstitution			148,33 ha	146,91 ha	146,91 ha	

Groupe de régénération

Libellé groupe - Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle Ug	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Groupe de régénération '''Coupes rases à réaliser, peuplement arrivés à maturité ou ne gagnant plus à vieillir	REG	19	10,57	10,57	10,57	10,57
	REG	20	21,38	21,38	21,38	21,38
	REG	21	18,85	18,85	18,85	18,85
	REG	34	21,35	21,35	21,35	21,35
	REG	35	20,29	20,29	20,29	20,29
	REG	36	19,76	19,76	19,76	19,76
	REG	38b	1,12	1,12	1,12	1,12
	REG	51b	1,21	1,21	1,21	1,21
	REG	55	4,37	4,37	4,37	4,37
	REG	67	16,24	16,24	16,24	16,24
	REG	72	12,30	12,30	12,30	12,30
	REG	73	7,89	7,89	7,89	7,89
	REG	77a	14,89	14,89	14,89	14,89
Total surface du groupe de régénération			170,22	170,22	170,22	170,22

Groupe d'amélioration

Libellé groupe - Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle Ug	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)
Groupe d'amélioration de pin maritime <i>Parcourir en éclaircies</i>	AME	1	21,89	21,89	5 ans
	AME	2	22,39	22,39	5 ans
	AME	3	26,02	26,02	5 ans
	AME	4	29,32	29,32	5 ans
	AME	5	23,88	23,88	5 ans
	AME	6	13,96	13,96	5 ans
	AME	7	11,80	11,80	5 ans
	AME	8a	14,43	14,43	5 ans
	AME	8b	11,29	11,29	6 ans
	AME	9	18,38	18,38	5 ans
	AME	10	17,39	17,39	5 ans
	AME	11	13,41	13,41	5 ans
	AME	14	9,61	9,61	
	AME	15	20,75	20,75	

Groupe d'amélioration de pin maritime (suite)	AME	16	12,80	12,80	
	AME	17	13,69	13,69	5 ans
	AME	18	17,20	17,20	5 ans
	AME	22	29,81	29,81	5 ans
	AME	23	16,92	16,92	6 ans
	AME	25	3,89	3,89	
	AME	26	3,57	3,57	
	AME	27	12,02	11,77	
	AME	28	11,12	11,12	
	AME	29	28,91	28,91	5 ans
	AME	30	20,68	20,68	5 ans
	AME	31a	4,69	4,69	
	AME	31b	5,01	5,01	
	AME	32	9,68	9,68	5 ans
	AME	33	16,72	16,72	5 ans
	AME	37	21,84	21,84	5 ans
	AME	39	19,43	19,43	6 ans
	AME	40	18,72	18,72	5 ans
	AME	41	19,29	19,29	5 ans
	AME	42	7,81	7,81	6 ans
	AME	43	23,09	23,09	6 ans
	AME	44b	9,03	9,03	5 ans
	AME	45b	8,51	8,51	6 ans
	AME	48	17,04	17,04	6 ans
	AME	49	15,73	15,73	6 ans
	AME	50a	6,90	6,90	5 ans
	AME	50b	2,31	2,31	5 ans
	AME	50c	0,88	0,88	6 ans
	AME	51a	1,11	1,11	5 ans
	AME	52	16,24	16,24	5 ans
	AME	53	18,75	18,75	5 ans
	AME	54	25,75	25,75	6 ans
	AME	56	8,05	8,05	5 ans
	AME	57	6,92	6,92	5 ans
	AME	59b	20,98	20,98	5 ans
	AME	62	5,12	4,83	5 ans
	AME	63	27,01	27,01	5 ans
	AME	64	19,29	19,29	5 ans
	AME	65	14,46	14,46	5 ans
	AME	66	15,40	15,40	5 ans
	AME	68	32,39	32,39	6 ans
	AME	69	13,52	13,52	5 ans
	AME	70	11,68	11,68	5 ans
	AME	71	13,13	13,13	5 ans

AME	74	5,61	5,61	
AME	76	5,32	5,32	5 ans
AME	78	23,72	23,72	
Total surface du groupe d'amélioration		916,26 ha	915,72 ha	

Groupes Hors Sylviculture

Libellé groupe - Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle Ug	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface boisée (ha)	Surface en sylviculture (ha)
Intérêt écologique	HSN	38a	10,68	10,68	0,00
	HSN	51c	2,25	0,00	0,00
	HSN	58a	4,07	0,00	0,00
Ilôt de sénescence	ILS	58b	3,84	3,84	0,00
	ILS	77b	5,48	5,48	0,00
Hors sylviculture	HSY	Infrastructures forestières	53,42	0,00	0,00
	HSY	Parc photovoltaïque parcelles 12, 13, 24	86,26	0,00	0,00
Total Surface des groupes Hors Sylviculture			166,00 ha	20,00 ha	0,00 ha

La surface totale hors sylviculture est en réalité de **167, 96 ha** car il existe dans différentes parcelles des milieux non sylvicoles (petites lagunes, milieux ouverts) qui représentent 1,96 ha (voir annexe n° 2 – surfaces détaillées par unité de gestion).

2.5 Programme d'actions pour la période 2020 - 2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

• Etat des lieux

Il n'existe pas de PV de délimitation ou de bornage de la forêt communale d'YCHOUX.

La forêt est constituée d'un grand massif principal et de deux petits massifs isolés, l'un situé au sud de la piste forestière n°17 (parcelle 73), et l'autre à l'est de la voie ferrée Bordeaux-Bayonne (parcelles 77-78).

La commune souhaite concéder une partie d'une parcelle de la forêt communale à un exploitant agricole qui cultive un pare-feu attenant à cette parcelle. Ce sont 10,75 ha, section L, parcelles 46 et 49 parties, actuellement à l'état de coupe rase ; les pins maritimes de la parcelle 61 ayant été vendus en 2019. Ces terrains feraient l'objet d'une demande de défrichement et de distraction du régime forestier et la perte de surface serait compensée par une surface forestière équivalente. La surface de la parcelle 61 passerait de 23,31 à 12,56 ha (reboisement prévu en 2022).

Codes	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON 1	1	Installation du parcellaire sur le terrain par achat et pose de plaque de parcelles	Toutes les parcelles			E
Coût total FONCIER (€)						
Coût moyen annuel FONCIER						

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Application :

- Du guide de sylviculture du pin maritime de Lande.
- Des itinéraires techniques de travaux (ITTs) du pin maritime de Lande.
- du schéma régional d'aménagement forestier - Plateau Landais
- Charte des bonnes pratiques « Reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus » - Mai 2011

B - Coupes

Programme de coupes - Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier+taillis)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m²/an)	durant aménagement (m²)	moy. annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	moy. annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)
Eclaircie E1					1066	15 995
Eclaircie E2					1054	15 808
Eclaircie E3					499	7 488
Eclaircie E4/E5					407	6 111
Rase					1685	25 275
Totaux					4 711	70 677 m³

Les reboisements issus de la reconstitution après tempête seront à parcourir par une première éclaircie (E1) à partir de 2023. Pour l'ensemble des coupes d'amélioration, les premières éclaircies sont surtout présentes en seconde partie d'aménagement, soit de 2024 à 2034.

L'exercice 2030 comporte un grand nombre de parcelles pour une surface totale à passer en éclaircie de plus de 300 ha, dont plus de 140 ha de première éclaircie. En fonction de la croissance des peuplements dont la première intervention est fixée à 12 ans, certaines de ces premières éclaircies pourront être déplacées sur un autre exercice que celui très chargé prévu en 2030.

Les coupes de régénération seront terminées en 2029.

Années	Parcelle	Unité de gestion	Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha) (Surface en Sylvi.)	Recommandations ITTS Précautions
2020	2		AME	F P.M PX	E2	22,39	22,39	
2020	3		AME	F P.M PX	E2	26,02	26,02	
2020	19		REG	F P.M GX	RA	10,57	10,57	
2020	38	b	REG	F P.M GX	RA	1,12	1,12	
2020	45	b	AME	F P.M PX	E1	8,51	8,51	
2020	51	b	REG	F P.M GX	RA	1,21	1,21	
2020	55		REG	F P.M GX	RA	4,37	4,37	
2020	73		REG	F P.M GX	RA	7,89	7,89	
							82,08 ha	
2021	21		REG	F P.M GX	RA	18,85	18,85	
2021	50	c	AME	F P.M PX	E1	0,88	0,88	
2021	59	b	AME	F P.M PX	E1	20,98	20,98	
2021	68		AME	F P.M PX	E2	32,39	32,39	
							73,10 ha	
2022	20		REG	F P.M GX	RA	21,38	21,38	
2022	43		AME	F P.M PX	E1	23,09	23,09	
							44,47 ha	
2023	5		AME	F P.M MX	E3	23,88	23,88	
2023	7		AME	F P.M PX	E2	11,80	11,80	
2023	23		AME	F P.M MX	E3	16,92	16,92	
2023	39		AME	F P.M MX	E3	19,43	19,43	
2023	48		AME	F P.M PX	E2	17,04	17,04	
							89,07 ha	
2024	6		AME	F P.M PX	E1	13,96	13,50	
2024	8	a	AME	F P.M PX	E2	14,43	14,43	
2024	11		AME	F P.M PX	E1	13,41	13,41	
2024	29		AME	F P.M PX	E1	28,91	27,84	
2024	30		AME	F P.M PX	E1	20,68	20,10	
2024	34		REG	F P.M GX	RA	21,35	21,35	
2024	42		AME	F P.M MX	E3	7,81	7,81	

Années	Parcelle	Unité de gestion	Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha) (Surface en Sylvi.)	Recommandations ITTS Précautions
2024	54		AME	F P.M MX	E3	25,75	25,75	
2024	66		AME	F P.M PX	E2	15,40	15,40	
							159,59 ha	
2025	8	b	AME	F P.M PX	E2	11,29	11,29	
2025	17		AME	F P.M PX	E1	13,69	13,69	
2025	18		AME	F P.M PX	E1	17,20	17,20	
2025	22		AME	F P.M PX	E1	29,81	28,00	
2025	35		REG	F P.M GX	RA	20,29	20,29	
2025	37		AME	F P.M PX	E1	21,84	21,84	
2025	40		AME	F P.M PX	E1	18,72	18,72	
2025	41		AME	F P.M PX	E1	19,29	18,77	
2025	45	b	AME	F P.M PX	E2	8,51	8,51	
2025	49		AME	F P.M PX	E1	15,73	15,33	
2025	62		AME	F P.M PX	E1	5,12	4,83	
2025	70		AME	F P.M PX	E1	11,68	11,68	
2025	76		AME	F P.M PX	E1	5,32	4,80	
							194,95 ha	
2026	1		AME	F P.M PX	E1	21,89	21,89	
2026	2		AME	F P.M MX	E3	22,39	22,39	
2026	3		AME	F P.M MX	E3	26,02	26,02	
2026	4		AME	F P.M PX	E1	29,32	29,32	
2026	9		AME	F P.M PX	E1	18,38	18,38	
2026	10		AME	F P.M PX	E1	17,39	17,39	
2026	36		REG	F P.M GX	RA	19,76	19,76	
2026	50	c	AME	F P.M PX	E2	0,88	0,88	
2026	59	b	AME	F P.M PX	E2	20,98	20,98	
2026	68		AME	F P.M MX	E3	32,39	32,39	
2026	69		AME	F P.M PX	E1	13,52	13,52	
							222,92 ha	
2027	43		AME	F P.M PX	E2	23,09	23,09	
2027	44	b	AME	F P.M PX	E1	9,03	8,79	
2027	50	b	AME	F P.M PX	E1	2,31	2,31	
2027	63		AME	F P.M PX	E1	27,01	25,20	
2027	64		AME	F P.M PX	E1	19,29	18,50	
2027	65		AME	F P.M PX	E1	14,46	13,50	
2027	77	a	REG	F P.M GX	RA	14,89	14,89	
							106,28 ha	
2028	32		AME	F P.M PX	E1	9,68	9,38	
2028	33		AME	F P.M PX	E1	16,72	15,97	
2028	52		AME	F P.M PX	E1	16,24	16,24	
2028	53		AME	F P.M PX	E1	18,75	17,50	
2028	72		REG	F P.M GX	RA	12,30	12,30	

Années	Parcelle	Unité de gestion	Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha) (Surface en Sylvi.)	Recommandations ITTS Précautions
2028	74		AME	F P.M GX	E5	5,61	5,61	
2028							77,00 ha	
2029	6		AME	F P.M PX	E2	13,96	13,50	
2029	7		AME	F P.M MX	E3	11,80	11,80	
2029	11		AME	F P.M PX	E2	13,41	13,41	
2029	29		AME	F P.M PX	E2	28,91	27,84	
2029	30		AME	F P.M PX	E2	20,68	20,10	
2029	48		AME	F P.M MX	E3	17,04	17,04	
2029	66		AME	F P.M MX	E3	15,40	15,40	
2029	67		REG	F P.M GX	RA	16,24	16,24	
							135,33 ha	
2030	8	a	AME	F P.M MX	E3	14,43	14,43	
2030	14		AME	F P.M PX	E1	9,61	9,61	
2030	15		AME	F P.M PX	E1	20,75	20,75	
2030	16		AME	F P.M PX	E1	12,80	12,10	
2030	17		AME	F P.M PX	E2	13,69	13,69	
2030	18		AME	F P.M PX	E2	17,20	17,20	
2030	22		AME	F P.M PX	E2	29,81	28,00	
2030	25		AME	F P.M PX	E1	3,89	3,89	
2030	26		AME	F P.M PX	E1	3,57	3,57	
2030	27		AME	F P.M PX	E1	12,02	11,77	
2030	28		AME	F P.M PX	E1	11,12	10,46	
2030	31	a	AME	F P.M PX	E1	4,69	4,59	
2030	31	b	AME	F P.M PX	E1	5,01	4,91	
2030	37		AME	F P.M PX	E2	21,84	21,84	
2030	40		AME	F P.M PX	E2	18,72	18,72	
2030	41		AME	F P.M PX	E2	19,29	18,77	
2030	49		AME	F P.M PX	E2	15,73	15,33	
2030	50	a	AME	F P.M PX	E1	6,90	6,90	
2030	51	a	AME	F P.M PX	E1	1,11	1,11	
2030	56		AME	F P.M PX	E1	8,05	8,05	
2030	57		AME	F P.M PX	E1	6,92	6,92	
2030	62		AME	F P.M PX	E2	5,12	4,83	
2030	70		AME	F P.M PX	E2	11,68	11,68	
2030	71		AME	F P.M PX	E1	13,13	13,13	
2030	76		AME	F P.M PX	E2	5,32	4,80	
2030	78		AME	F P.M PX	E1	23,72	23,72	
							310,77 ha	
2031	1		AME	F P.M PX	E2	21,89	21,89	
2031	4		AME	F P.M PX	E2	29,32	29,32	
2031	5		AME	F P.M MX	E4	23,88	23,88	
2031	8	b	AME	F P.M MX	E3	11,29	11,29	

Années	Parcelle	Unité de gestion	Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha) (Surface en Sylvi.)	Recommandations ITTS Précautions
2031	9		AME	F P.M PX	E2	18,38	18,38	
2031	10		AME	F P.M PX	E2	17,39	17,39	
2031	23		AME	F P.M MX	E4	16,92	16,92	
2031	39		AME	F P.M MX	E4	19,43	19,43	
2031	69		AME	F P.M PX	E2	13,52	13,52	
2031	75		REC	F P.M PX	E1	16,56	15,81	
							187,83 ha	
2032	42		AME	F P.M MX	E4	7,81	7,81	
2032	44	b	AME	F P.M PX	E2	9,03	8,79	
2032	45	b	AME	F P.M MX	E3	8,51	8,51	
2032	50	b	AME	F P.M PX	E2	2,31	2,31	
2032	50	c	AME	F P.M MX	E3	0,88	0,88	
2032	54		AME	F P.M MX	E4	25,75	25,75	
2032	63		AME	F P.M PX	E2	27,01	25,20	
2032	64		AME	F P.M PX	E2	19,29	18,50	
2032	65		AME	F P.M PX	E2	14,46	13,50	
							111,25 ha	
2033	32		AME	F P.M PX	E2	9,68	9,38	
2033	33		AME	F P.M PX	E2	16,72	15,97	
2033	52		AME	F P.M PX	E2	16,24	16,24	
2033	53		AME	F P.M PX	E2	18,75	17,50	
2033	59	b	AME	F P.M MX	E3	20,98	20,98	
2033	60		REC	F P.M PX	E1	26,82	26,82	
							106,89 ha	
2034	2		AME	F P.M MX	E4	22,39	22,39	
2034	3		AME	F P.M MX	E4	26,02	26,02	
2034	43		AME	F P.M MX	E3	23,09	23,09	
2034	44	a	REC	F P.M PX	E1	6,42	6,42	
2034	45	a	REC	F P.M PX	E1	17,13	17,13	
2034	46		REC	F P.M PX	E1	16,68	16,68	
2034	47		REC	F P.M PX	E1	23,28	23,28	
2034	59	a	REC	F P.M PX	E1	17,61	17,61	
2034	61		REC	F P.M PX	E1	23,83	23,45	
2034	68		AME	F P.M MX	E4	32,39	32,39	
							208,46 ha	

Les éclaircies représentent en contenance plus de 90% de la surface totale à parcourir durant les 15 années à venir. Le prélèvement en coupes de régénération est de 143 m³ à l'hectare : pour des coupes de ce type, le volume à récolter devrait se situer entre 250 et 300 m³/ha. Toutes les parcelles du groupe de régénération ont été impactées par la tempête Klaus avec des taux de chablis compris entre 30 et 50% du volume total sur pied. Pour certaines de ces parcelles, des quatrièmes éclaircies-coupes sanitaires ont eu lieu durant le dernier aménagement, contribuant à

diminuer d'autant le volume sur pied. Toutes ces raisons expliquent que le volume à récolter en coupes rases de régénération se situe bien en-dessous de ce qu'une forêt de ce type devrait produire.

Toutes les parcelles qui passeront entre E3 et E4 durant l'aménagement constitueront le futur groupe de régénération.

Le groupe de régénération de l'aménagement suivant (2035-2049) pourra comprendre les parcelles suivantes : 2, 3, 5, 7, 8a-8b, 23, 39, 42, 43, 45b, 48, 50c, 54, 59b, 66, 68, 74, soit **303,62 ha**.

C - Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Entretien courant du réseau							
DES 1	En continu	Entretien des dessertes	Ensemble de la forêt				E
Coût total DESSERTE (€)							
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)							

D – Travaux sylvicoles

Voir détail des normes de travaux sylvicoles en annexe n°7.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles**		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€/HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT/ha)	I/E*
Code	Libellé						
89 3 PM 70	Régénération artificielle de pin maritime par plantation	Plles 19-20-21-34-35-36-38b-44a-45a-46-47-51b-55-59a-60-61-67-72-73-75-77a	317,13	Travail du sol par labour en plein fourniture et mise en place des plants à 1250 plants/ha			I
89 5 PM 50	Travaux d'amélioration de pin maritime de Lande sans élagage	Toute parcelle passant en coupe d'amélioration	1856,26 175,83	Travaux d'entretien des interlignes avant exploitation: Avant éclaircie Avant coupe rase			E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)							

De nombreux travaux sont réalisés en régie communale. Les coûts exprimés ici sont calculés sont les prix moyens pratiqués par les entreprises de travaux forestiers du massif aquitain. Donc ces coûts ne reflètent pas les dépenses réelles de la commune.

L'avantage de cette pratique réside dans la très bonne connaissance de la forêt communale de la part des employés communaux, liée à leurs excellentes compétences en matière de travaux forestiers.

Le matériel génétique utilisé est du type VF3 pour les derniers reboisements.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Maintien des essences feuillues en mélange dans les peuplements à vocation pin maritime : conservation des arbres feuillus présents avant plantation – arbres qui constituaient l'ancien sous-étage du peuplement adulte qui a été régénéré	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	En protégeant les feuillus au moment des coupes rases de pin maritime.	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Eviter les travaux de gyrobroyage pendant le printemps (période de nidification des oiseaux et floraison des végétaux)	

Mise en place de 2 îlots de sénescence parcelles 58 et 77b : le premier a été délimité lors de l'élaboration du dossier de demande d'aide au reboisement post-tempête avec îlot de biodiversité en maintien de peuplement du boisement de pins adultes concernés par cette protection. Le second îlot créé dans la parcelle 77b n'est pas lié à une mesure de conservation d'après tempête mais relève d'une volonté de la commune propriétaire de conserver les seuls pins maritimes âgés de plus de 60 ans qui sont présents encore aujourd'hui en forêt communale, avec ceux de la parcelle 58. Deux unités de gestion seront créées dans la parcelle 77 : 77a classée en groupe de régénération et 77b classée en îlot de sénescence.

La mise en œuvre des règlements nationaux des coupes et travaux permettra de respecter ces engagements environnementaux.

Le gyrobroyage sera privilégié par rapport au passage du rouleau landais car celui-ci occasionne parfois des blessures aux arbres et peut endommager l'enracinement des pins.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage :

La mise en œuvre des règlements nationaux des coupes et travaux permettra de respecter ces engagements environnementaux.

B – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.5.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

o Etat des lieux

Comme dans tout le département, la chasse revêt une très grande importance sociale. La population locale est très attachée à la chasse et aux modes de chasse traditionnels. Le reste du gibier est chassé "devant soi" ou en battues.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse en battues	Cerf-Biche : 50 Chevreuil : 120 (plan triennal de 360 animaux)	Chasse gérée par l'ACCA de YCHOUX et le GIC de la Grande Lande sur tout le territoire communal	

L'évolution des populations de cervidés est maîtrisée grâce à la réalisation des plans de chasse. Des dégâts sont constatés sur les reboisements récents de pin maritime mais ils ne compromettent pas l'avenir des peuplements.

2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires

L'ensemble du massif Aquitain est classé en zone à haut risque d'incendie de forêt par l'Union Européenne et par la loi d'Orientation Forestière de 2001. La forêt du plateau landais s'inscrit dans le dispositif général de prévention et de lutte du massif landais.

Différents documents réglementaires et de prévention sont en vigueur dont :

- Un plan de protection des forêts contre l'incendie Aquitaine (2008)
- Un atlas départemental des risques d'incendie de forêt des Landes (2011). Celui-ci classe la Forêt communale d'YCHOUX exposée à des aléas feu de forêt forts compte tenu des surfaces importantes de jeunes peuplements sur le territoire communal (Reconstitution après Klaus).
- Un arrêté préfectoral imposant le nettoyage des abords des routes ouvertes à la circulation publique et interdisant en toutes périodes l'usage du feu en forêt ou fixant les règles de circulation en forêt.

o Etat des lieux

Les risques sont aggravés durant deux périodes de l'année : en mars avant la reprise de la végétation (molinie, fougère, ajonc sont secs) et en été lors des épisodes orageux avec période de sécheresse.

Les risques d'incendie concernent l'ensemble de la forêt et plus particulièrement les parcelles situées à proximité de zones urbanisées et celles le long des axes de circulation.

Le feu qui s'est déclarée le 11 juillet 2019 est parti d'un fossé situé au bord d'une route publique communale revêtue appelée route de Licaougas.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Pistes et chemins de pénétration	Oui	Bon état	Secteurs des parcelles 60-61 et 56-58

Les créations d'infrastructures prévues par l'aménagement de 2010 n'ont pas été suivies de réalisation. Malgré la mobilisation déjà faite des bois des parcelles concernées, ces travaux de création et d'amélioration de desserte forestière peuvent être envisagés. Il s'agit de la stabilisation par empierrement de 1900 m de piste en terrain naturel sur le secteur des parcelles 60 à 66, et de 900 m dans le secteur des parcelles 56 à 58. Cinq places de dépôt et de retournement seront créées conjointement à ces ouvertures de piste. Ce sont des investissements importants car avec une estimation de 45 000 € pour le km de piste gravée, et en ajoutant 5000 € par place de dépôt, le volume de ces travaux représentent une dépense totale estimée à 142 000 €. Ces travaux ne peuvent être réalisés que s'ils sont financés à hauteur de 80% sur le budget DFCI de l'Union Européenne.

o Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

Les débroussailllements des parcelles se font au fur et à mesure des exploitations et permettent un entretien satisfaisant vis-à-vis des risques d'incendie. Plus de 2350 ha de débroussaillage sont programmés durant la durée de l'aménagement (débroussaillage avant exploitation et avant reboisement, plus un débroussaillage intermédiaire entre la plantation et la première éclaircie à raison d'un interligne sur deux).

Le territoire de la commune d'YCHOUX est réparti entre espaces agricoles et massifs forestiers. Les cultures, principalement à vocation maïs, constituent d'excellents pare-feu.

o Documents techniques de référence

Plan de protection des forêts contre l'incendie Aquitaine (2008)

Atlas départemental des risques d'incendie de forêt des Landes (2011)

Arrêté préfectoral interdépartemental du 20/04/2016.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

La densité actuelle du gibier présent en forêt communale d'YCHOUX pose quelques problèmes pour les reboisements récents issus de plantation.

L'évolution du cheptel de cervidés (surtout le cerf) devra **impérativement** être surveillée et limitée, afin d'éviter de trop fortes densités dommageables pour les reboisements récents.

On procédera aux déclarations de dégâts en cas de dommages liés au gibier dans les reboisements et des augmentations des plans de chasse seront proposées.

C – Crises sanitaires

o Crises sanitaires subies par la forêt : attaques de scolytes

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Pin maritime	2010-2011		Exploitation chablis tempête 24/01/2009	20 ha

Les attaques d'insectes scolytes se sont concentrées sur la parcelle 22 qui avait été touchée par la tempête mais les dépérissements sanitaires n'ont pas permis de sauver ce peuplement.

D - Tassement des sols

Les sols sableux des landes de Gascogne ne présentent que peu de risques de tassement. Ces sols sont praticables toute l'année moyennant des précautions lorsqu'ils sont humides (notamment en hivers). Une interruption des travaux durant ces périodes pourra être envisagée à l'initiative du gestionnaire local.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	12 août 2019	par : Bruno HUGONNET, L'aménagiste	
Vérifié le :	16 septembre 2019	par : François RETEAU, Responsable Aménagement de l'Agence Landes Nord-Aquitaine	
Proposé le:		par : Eric CONSTANTIN Le Directeur d'Agence	

DOCUMENT ONE

Identification cadastrale de la forêt communale

Toutes les parcelles cadastrales sont situées sur le territoire de la commune d'YCHOUX

Section	N° parcelle	Lieu dit	Contenance	Observations
A	143	LUBIOSSE	0,7771 ha	
A	144	TORET OUEST	5,0900 ha	
A	145	TORET OUEST	8,6315 ha	
A	146	TORET OUEST	41,3645 ha	
A	148	TORET OUEST	1,7725 ha	
A	149	TORET OUEST	0,2656 ha	
A	150	TORET OUEST	2,3968 ha	
A	151	PARC DE PITON	54,2982 ha	
A	155	PARC DE PITON	0,7505 ha	
A	157	PARC DU TARON	0,9080 ha	
A	158	PARC DU TARON	2,8640 ha	
A	159	PARC DU TARON	0,8720 ha	
A	160	PARC DU TARON	4,7420 ha	
A	161	PARC DU TARON	0,6224 ha	
A	163	PARC DU TARON	2,5450 ha	
A	164	PARC DU TARON	1,5560 ha	
A	165	PARC DU TARON	0,1755 ha	
A	255	PARC DU TARON	0,3473 ha	
AD	28	LARROUMET	0,0873 ha	
AD	29	LARROUMET	28,4936 ha	
AD	30	LARROUMET	19,0607 ha	
AD	33	TORET	1,0250 ha	
AD	34	TORET	1,3956 ha	
AD	35	TORET	1,2872 ha	
AD	36	TORET	0,6992 ha	
AD	37	TORET	2,1086 ha	
AD	38	TORET	4,0290 ha	
AD	44	TORET	8,5082 ha	
AD	47	TORET	9,0000 ha	
AD	50	TORET	0,2150 ha	
AD	53	TORET	3,5185 ha	
AD	54	TORET	4,7362 ha	
AD	55	TORET	6,6266 ha	
AD	56	TORET	3,5000 ha	
AD	57	TORET	11,2825 ha	
AD	58	TORET	5,9406 ha	
AD	59	TORET	0,4544 ha	
AD	60	TORET	26,8000 ha	

AD	61	TORET	8,2770 ha
AD	62	TORET	2,2622 ha
AD	67	TORET	3,4151 ha
AD	68	TORET	6,9467 ha
AD	69	TORET	7,1075 ha
AD	70	TORET	0,3600 ha
AD	71	TORET	0,2851 ha
AD	72	TORET	3,6275 ha
AD	73	TORET	3,6200 ha
AD	77	TORET	2,9869 ha
AD	78	PARC DOU MEY	2,6045 ha
AD	89	PARC DE JEANTIC EST	5,7275 ha
AD	90	PARC DE JEANTIC EST	2,7450 ha
AD	91	PARC DE JEANTIC EST	31,4325 ha
AD	92	PARC DE JEANTIC EST	3,7577 ha
AD	93	PARC DE JEANTIC EST	0,2700 ha
AD	94	PARC DE JEANTIC EST	0,4000 ha
AD	95	PARC DE JEANTIC EST	0,2595 ha
AD	96	PARC DE JEANTIC EST	0,4895 ha
AD	97	PARC DE JEANTIC EST	3,9475 ha
AD	105	LARROUMET	2,8321 ha
AD	107	LARROUMET	3,4663 ha
AD	109	LARROUMET	74,8284 ha
AD	131	TORET	26,7434 ha
AD	132	TORET	19,8653 ha
AD	133	TORET	2,2566 ha
AD	134	TORET	0,7410 ha
AD	139	TORET	8,4099 ha
AD	140	TORET	6,6070 ha
AD	141	TORET	1,2827 ha
AD	142	TORET	11,1627 ha
AD	143	TORET	2,5974 ha
AD	144	TORET	2,6991 ha
AD	145	TORET	11,6620 ha
AD	146	TORET	1,2902 ha
AD	147	TORET	1,3492 ha
AD	148	TORET	3,6766 ha
AD	149	TORET	4,6636 ha
AD	150	TORET	1,2919 ha
AD	151	TORET	2,7495 ha
AD	152	TORET	4,6476 ha
AD	153	TORET	7,9812 ha
AD	154	TORET	0,3961 ha
AD	155	TORET	1,6311 ha
AD	156	TORET	10,4803 ha
AD	157	TORET	10,9808 ha
AD	158	TORET	11,4377 ha

AD	159	TORET	12,8174 ha	
AD	160	TORET	17,4480 ha	
AD	161	TORET	0,5862 ha	
AD	162	TORET	0,8951 ha	
AD	163	TORET	2,4715 ha	
AD	164	TORET	9,7343 ha	
AD	165	TORET	2,9609 ha	
AD	166	TORET	12,3438 ha	
AD	167	TORET	2,6204 ha	
AE	30	LICAUGAS NORD	12,6208 ha	
AE	32	LICAUGAS NORD	61,7734 ha	
AE	33	LE CROT DU PARC	4,0180 ha	
AE	34	LE CROT DU PARC	1,9847 ha	
AE	35	LE CROT DU PARC	1,2054 ha	
AE	36	LE CROT DU PARC	4,6260 ha	
AE	37	LE CROT DU PARC	11,8800 ha	
AE	38	LE CROT DU PARC	16,6600 ha	
AE	39	LE CROT DU PARC	1,3229 ha	
AE	40	LE CROT DU PARC	1,7076 ha	
AE	41	LE CROT DU PARC	0,5700 ha	
AE	42	LE CROT DU PARC	0,5891 ha	
AE	43	LE CROT DU PARC	1,8439 ha	
AE	44	LE CROT DU PARC	1,2901 ha	
AE	190	LE CROT DU PARC	5,9269 ha	
AE	192	LE CROT DU PARC	2,4639 ha	
AE	194	LE CROT DU PARC	1,4547 ha	
AE	196	LE CROT DU PARC	3,8978 ha	
AI	57	COTON	4,1250 ha	
AI	58	COTON	123,3441 ha	
AI	87	LES SERRES NORD	54,7642 ha	
AI	88	LES SERRES NORD	14,0295 ha	
AI	89 partie	LES SERRES NORD	4,2595 ha	Surface totale: 14,1618 ha
AI	90	LES SERRES NORD	7,6022 ha	
AI	152	LICAUGAS SUD	59,7599 ha	
AK	107	MONTAGUT	0,1697 ha	
AK	110	MONTAGUT	0,7524 ha	
AK	112	MONTAGUT	6,4695 ha	
AK	121	VIEUX BIREDIS	0,6196 ha	
AK	122	VIEUX BIREDIS	0,4166 ha	
AL	6	L'HIPPODROME	41,8978 ha	
AL	9	L'HIPPODROME	2,1938 ha	
L	5	BIDALON	6,8200 ha	
L	14	BIDALON	2,0010 ha	
L	16	BIDALON	0,9880 ha	
L	17	BIDALON	1,6300 ha	
L	20	BIDALON	7,4019 ha	
L	21	BIDALON	19,6020 ha	

L	22	PITON	2,2599 ha
L	23	PITON	22,0524 ha
L	25	PITON	1,6345 ha
L	26	PITON	17,3220 ha
L	31	LES SERRES SUD	2,1350 ha
L	33	MONTENDREAU	8,8770 ha
L	46	LAGNEREAU	31,8200 ha
L	47	LAGNEREAU	0,1515 ha
L	48	LAGNEREAU	0,3805 ha
L	49	LAGNEREAU	8,2940 ha
L	71	TIRANCET	18,9137 ha
L	76	LES SERRES SUD	5,0125 ha
L	92	BIDALON	50,1398 ha
L	94	BIDALON	6,5489 ha
L	96	BIDALON	22,6373 ha
L	98	BIDALON	45,2643 ha
L	100	BIDALON	3,8107 ha

Total	1400,8120 ha
-------------	---------------------

Anciennes parcelles cadastrales				Nouvelles parcelles cadastrales			
Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha a ca	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha a ca
AD	42	TORET	15 07 22	AD	139	TORET	8 40 99
				AD	140	TORET	6 60 70
AD	43	TORET	12 53 88				
				AD	141	TORET	1 28 27
				AD	142	TORET	1 16 27
AD	48	TORET	17 08 25	AD	143	TORET	2 59 74
				AD	144	TORET	2 69 91
				AD	145	TORET	11 66 20
AD	49	TORET	6 36 00	AD	146	TORET	1 29 02
				AD	147	TORET	1 34 82
				AD	148	TORET	3 67 66
AD	51	TORET	8 73 75	AD	149	TORET	4 66 36
				AD	150	TORET	1 29 19
				AD	151	TORET	2 74 95
AD	52	TORET	14 73 25	AD	152	TORET	4 64 76
				AD	153	TORET	7 98 12
				AD	154	TORET	39 61
				AD	155	TORET	1 63 11
AD	63	TORET	21 54 22	AD	156	TORET	10 48 03
				AD	157	TORET	10 98 08
AD	64	TORET	41 80 50	AD	158	TORET	11 43 77
				AD	159	TORET	12 81 74
				AD	160	TORET	17 44 80
AD	65	TORET	3 96 72	AD	161	TORET	58 62
				AD	162	TORET	89 51
				AD	163	TORET	2 47 15
AD	66	TORET	12 71 25	AD	164	TORET	9 73 43
				AD	165	TORET	2 96 09
AD	74	TORET	14 97 95	AD	166	TORET	12 34 38
				AD	167	TORET	2 62 04
Ancien total:			169 ha 52 a 99 ca	Nouveau total:			168 ha 87 a 42 ca
Passage de 11 à 29 parcelles				00 ha 65 a 57 ca			
Surface cadastrale parc photovoltaïque:				87 68 80			

Numéro Parcelle	Surface totale parcelles	Références unités de gestion	Correspondance ancien/nouveau numéro*	Surface totale unités de gestion	Surface en sylviculture	Numérotation cadastrale	Surfaces boisées hors sylviculture de production		Surfaces non boisées	
						Section/N°	Nature	Surface	Nature	Surface
1	21,89 ha			21,89 ha	21,89 ha	AD 28 - 29 pie - 30 pie				
2	22,39 ha			22,39 ha	22,39 ha	AD 109 pie				
3	26,02 ha			26,02 ha	26,02 ha	AD 109 pie				
4	29,32 ha			29,32 ha	29,32 ha	AD 105 pie - 107 pie - 109 pie				
5	23,88 ha			23,88 ha	23,88 ha	AD 29 pie - 30 pie				
6	13,96 ha			13,96 ha	13,96 ha	AE 43 pie - 190 - 192 - 194 - 196				
7	11,80 ha			11,80 ha	11,80 ha	AD 33 pie - 34 pie - 35 pie - 68 pie - 69 pie - AE 42 pie - 43 pie - 44 pie				
8	25,72 ha									
		8.a		14,43 ha	14,43 ha	AD 68 pie - 69 pie - 70 pie - 72 pie - 92 pie - 93 pie - 94 - 95 - 96 pie - 97 pie				
		8.b		11,29 ha	11,29 ha	AD 67 pie - 71 - 73 pie - 89 pie - 90 pie - 91 pie				
9	18,38 ha			18,38 ha	18,38 ha	AE 36 pie - 37 pie - 40 - 41				
10	17,39 ha			17,39 ha	17,39 ha	AE 38 pie - 39				
11	13,41 ha			13,41 ha	13,41 ha	AD 35 pie - 36 - 37 pie - 38 pie - 68 pie - 164 pie				
12	25,48 ha			25,48 ha	0,00 ha	AD 160 - 163 - 165 - 167			Ferme solaire	25,48 ha
13	19,13 ha			19,13 ha	0,00 ha	AD 150 pie - 153 pie - 157 pie			Ferme solaire	19,13 ha
14	9,61 ha			9,61 ha	9,61 ha	AD 67 pie - 158 pie - 166 pie				
15	20,75 ha			20,75 ha	20,75 ha	AD 67 pie - 73 pie - 158 pie - 161 - 164 pie - 166 pie				
16	12,80 ha			12,80 ha	12,80 ha	AD 159 pie - 162				
17	13,69 ha			13,69 ha	13,69 ha	AD 91 pie				
18	17,20 ha			17,20 ha	17,20 ha	AD 91 pie				
19	10,57 ha			10,57 ha	10,57 ha	AE 30 pie				
20	21,38 ha			21,38 ha	21,38 ha	AE 32 pie - 33 - 34 -35				
21	18,85 ha			18,85 ha	18,85 ha	AE 32 pie				
22	29,81 ha			29,81 ha	29,81 ha	AE 30 pie - 32 pie				
23	16,92 ha			16,92 ha	16,92 ha	AD 44 - 47 pie				
24	41,65 ha			41,65 ha	0,00 ha	AD 140 - 142 - 144 pie - 145 - 147 pie -148 - 151 -154 pie - 155			Ferme solaire	41,65 ha
25	3,89 ha			3,89 ha	3,89 ha	AD 143 pie - 144 pie - 146 - 147 pie - 152 pie - 154 pie				
26	3,57 ha			3,57 ha	3,57 ha	AD 152 pie - 153 pie				
27	12,02 ha			12,02 ha	11,77 ha	AD 139 pie - 149 pie - 150 pie			lagune	0,25 ha
28	11,12 ha			11,12 ha	11,12 ha	AD 156 - 157 pie				
29	28,91 ha			28,91 ha	28,91 ha	AD 131 pie - 133				
30	20,68 ha			20,68 ha	20,68 ha	A 145 pie - AD 132 pie - 134				
31	9,70 ha	31.a	32	4,69 ha	4,69 ha	AD 54 pie - 62				
		31.b	32	5,01 ha	5,01 ha	AD 53 - 54 pie				
32	9,68 ha		34	9,68 ha	9,68 ha	AD 55 - 56 pie				
33	16,72 ha		35	16,72 ha	16,72 ha	AD 57 pie - 58				
34	21,35 ha		33 pie - 36 pie	21,35 ha	21,35 ha	A 146 pie - AD 59 - 60 pie - 61 pie				
35	20,29 ha		33 pie - 36 pie - 37 pie	20,29 ha	20,29 ha	A 146 pie - AD 60 pie - 61 pie				

Numéro Parcelle	Surface totale parcelles	Références unités de gestion	Correspondance ancien/nouveau numéro*	Surface totale unités de gestion	Surface en sylviculture	Numérotation cadastrale	Surfaces boisées hors sylviculture de production		Surfaces non boisées	
						Section/N°	Nature	Surface	Nature	Surface
			33 pie - 37 pie			A 146 pie - AD 60 pie - 61 pie				
36	19,76 ha			19,76 ha	19,76 ha	A 146 pie - AD 60 pie - 61 pie				
37	21,84 ha		38	21,84 ha	21,84 ha	A 145 - 146 pie				
38	11,80 ha	38.a 38.b	31 - 39 pie 39 pie	10,68 ha 1,12 ha	0,00 ha 1,12 ha	A 143 - 144 pie - AD 77 pie - 78 A 148 pie	Feuillus divers (plants et semis naturels)	10,68 ha		
39	19,43 ha		40	19,43 ha	19,43 ha	AI 152 pie				
40	18,72 ha		41	18,72 ha	18,72 ha	AI 152 pie				
41	19,29 ha		42	19,29 ha	19,29 ha	AI 152 pie				
42	7,81 ha		43	7,81 ha	7,81 ha	AI 89 pie				
43	23,09 ha		44	23,09 ha	23,09 ha	AI 87 pie				
44	15,45 ha	44.a 44.b	45 pie 45 pie	6,42 ha 9,03 ha	6,42 ha 9,03 ha	AI 88 pie AI 88 pie - 89 pie				

45	25,64 ha	45.a 45.b	46 pie 46 pie	17,13 ha 8,51 ha	17,13 ha 8,51 ha	AI 87 pie AI 87 pie				
46	16,68 ha		47	16,68 ha	16,68 ha	A 151 pie				
47	23,28 ha		48 - 50 pie	23,28 ha	23,28 ha	A 151 pie				
48	17,04 ha		49	17,04 ha	17,04 ha	L 26 pie				
49	15,73 ha		50 pie	15,73 ha	15,73 ha	A 151 pie				
50	10,09 ha	50.a 50.b 50.c	51 pie - 52 pie 51 pie 51 pie	6,90 ha 2,31 ha 0,88 ha	6,90 ha 2,31 ha 0,88 ha	A 158 pie - 159 - 160 pie - 161 A 157 pie - 158 pie A 157 pie				
51	4,57 ha	51.a 51.b 51.c	52 pie 52 pie 52 pie	1,11 ha 1,21 ha 2,25 ha	1,11 ha 1,21 ha 0,00 ha	A 163 pie - 164 pie A 164 pie A 163 pie - 164 pie - 165			Lagune - milieu ouvert	2,25 ha
52	16,24 ha		53	16,24 ha	16,24 ha	AI 58 pie				
53	18,75 ha		54	18,75 ha	18,75 ha	AI 58 pie				
54	25,75 ha		55	25,75 ha	25,75 ha	AI 58 pie				
55	4,37 ha		56	4,37 ha	4,37 ha	AI 58 pie				
56	8,05 ha			8,05 ha	8,05 ha	AI 58 pie				
57	6,92 ha			6,92 ha	6,92 ha	AI 58 pie				
58	7,91 ha	58.a 58.b		4,07 ha 3,84 ha	0,00 ha 0,00 ha	AI 57 pie AI 57 pie - 58 pie			Lagune	4,07 ha
59	38,59 ha	59.a 59.b		17,61 ha 20,98 ha	17,61 ha 20,98 ha	AI 58 pie AI 58 pie	ilot de sénescence	3,84 ha		
60	26,82 ha			26,82 ha	26,82 ha	L 31 - 33 - 46 pie				
61	23,83 ha			23,83 ha	23,16 ha	L 46 pie - 48 - 49 pie			Lagune	0,67 ha
62	5,12 ha			5,12 ha	4,83 ha	L 47 - 76 pie			Milieu ouvert	0,29 ha
63	27,01 ha			27,01 ha	27,01 ha	A 255 pie - L 22 - 23 - 25 - 26 pie				
64	19,29 ha			19,29 ha	19,29 ha	L 21 pie				
65	14,46 ha			14,46 ha	14,46 ha	L 20 - 96 pie				
66	15,40 ha			15,40 ha	15,40 ha	L 96 pie				
67	16,24 ha			16,24 ha	16,24 ha	L 98 pie - 100 pie				
68	32,39 ha			32,39 ha	32,39 ha	L 98 pie - 100 pie				
69	13,52 ha			13,52 ha	13,52 ha	L 16 - 92 pie				
70	11,68 ha			11,68 ha	11,68 ha	L 92 pie				
71	13,13 ha			13,13 ha	13,13 ha	L 92 pie				
72	12,30 ha			12,30 ha	12,30 ha	L 92 pie				
73	7,89 ha			7,89 ha	7,89 ha	AK 110 - 112 pie - 121 pie - 122 pie				
74	5,61 ha			5,61 ha	5,61 ha	L 5 pie - 14				
75	16,56 ha			16,56 ha	15,81 ha	L 5 pie - 71 pie			Milieu ouvert	0,75 ha
76	5,32 ha			5,32 ha	5,32 ha	L 71 pie				
77	20,37 ha	77.a 77.b		14,89 ha 5,48 ha	14,89 ha 0,00 ha	L 6 pie				
78	23,72 ha			23,72 ha	23,72 ha	L 6 pie - 9	ilot de sénescence	5,48 ha		

Numéro Parcelle	Surface totale parcelles	Références unités de gestion	Correspondance ancien/nouveau numéro*	Surface totale unités de gestion	Surface en sylviculture	Numérotation cadastrale	Surfaces boisées hors sylviculture de production		Surfaces non boisées	
						Section/N°	Nature	Surface	Nature	Surface
	53,42 ha	Infra		53,42 ha	0,00	A 144 pie - 146 pie - 148 pie - 149 - 150 - 151 pie - 255 pie - AD 29 pie - 30 pie - 33 pie - 34 pie - 47 pie - 60 pie - 61 pie - 68 pie - 69 pie - 70 pie - 72 pie - 73 pie - 77 pie - 89 pie - 90 pie - 91 pie - 92 pie - 93 pie - 96 pie - 97 pie - 105 pie - 107 pie - 109 pie - 131 pie - 132 pie - 139 pie - 141 - 143 pie - 149 pie - 152 pie - 158 pie - 159 pie - 164 pie - 166 pie - AE 30 pie - 32 pie - 36 pie - 37 pie - 38 pie - 42 pie - 43 pie - 44 pie - AI 58 pie - 87 pie - 89 pie - 90 - 152 pie - AK 107 - 112 pie - 121 pie - 122 pie - L 5 pie - 17 - 21 pie - 26 pie- 46 pie - 49 pie - 71 pie - 76 pie - 92 pie - 94 - 96 pie - 98 pie - 100 pie			pistes, demi-pistes, chemins, places de dépôt, emprises lignes électriques, pare-feu	53,42 ha
TOTAL	1400,81 ha			1400,81 ha	1232,85 ha			20,00 ha		147,96 ha

La surface cadastrale (voir annexe n°1) de la forêt a été adoptée en raison du faible écart avec la surface calculée par SIG (0,4 % d'écart).

TOTAUX SURFACES BOISEES :	
Pin maritime	1232,85 ha
Ilots vieux pins	9,32 ha
Feuillus	10,68 ha

	1252,85 ha

TOTAUX SURFACES NON BOISEES :	
Infrastructures :	53,42 ha
Lagunes:	4,99 ha
Milieux ouverts:	3,29 ha
Ferme solaire:	86,26 ha

	147,96 ha

*: La colonne "Correspondance ancien/nouveau numéro" indique le n° de la parcelle dans le précédent aménagement; la numérotation n'a changé que des parcelles 31 à 55.

Description des peuplements forestiers

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
1	21,89	5	Plantation de Pin maritime	P3	2014	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues sur 1,09 ha, plantées en 2015, composées de chêne pédonculé et de bouleau
2	22,39	16	Ligniculture de Pin maritime	P1	2003	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2015 ; 915 tiges/ha – 13,40 m de hauteur dominante
3	26,02	17	Ligniculture de Pin maritime	P3	2002	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2015 ; 843 tiges/ha – 12,50 m de hauteur dominante
4	29,32	5	Plantation de Pin maritime	P3	2014	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2015 en robinier ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
5	23,88	19	Ligniculture de Pin maritime	P2	2000	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2012 et E2 en 2017 ; 545 tiges/ha – 14,60 m de hauteur dominante
6	13,96	7	Plantation de Pin maritime	P3	2012	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échec des lisières feuillues, reboisées en pin maritime en 2018
7	11,80	13	Ligniculture de Pin maritime	P3	2006	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2018 ; petit îlot de bois de pin maritime âgé de 29 ans sur 0,32 ha
8a	14,43	13	Ligniculture de Pin maritime	P3	2006	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2019 ; croissance normale ; 1090 tiges/ha – 9,40 m de hauteur dominante
8b	11,29	13	Ligniculture de Pin maritime	P4	2006	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2019 ; croissance lente ; E2-E3 à différer par rapport à l'unité de gestion 8a - 8,50 m de hauteur dominante
9	18,38	5	Plantation de Pin maritime	P3	2014	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2015 en robinier ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
10	17,39	5	Plantation de Pin maritime	P3	2014	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2015 en robinier ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
11	13,41	7	Plantation de Pin maritime	P3	2012	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ;
12	25,48	-	Hors sylviculture	-	-	Partie I du parc photovoltaïque
13	19,13	-	Hors sylviculture	-	-	Partie II du parc photovoltaïque
14	9,61	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
15	20,75	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3
16	12,80	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisières feuillues sur 0,70 ha, plantées en 2018, composées de chêne pédonculé et de bouleau
17	13,69	6	Plantation de Pin maritime	P4	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2013 en chênes et bouleaux ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
18	17,20	6	Plantation de Pin maritime	P4	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2013 en chênes et bouleaux ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
19	10,57	38	Ligniculture de Pin maritime	P4	1981	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus (2240 m3 de chablis) : densité moyenne 190 tiges/ha – 138 m3/ha estimé ; à régénérer en priorité
20	21,38	38	Ligniculture de Pin maritime	P4	1981	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus ; à régénérer en priorité ; 2209 m3 de chablis sur le bloc 20-21 (40 ha)
21	18,85	38	Ligniculture de Pin maritime	P4	1981	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus ; densité moyenne 196 tiges/ha – 170 m3/ha estimé ; à régénérer en priorité ; la limite de parcelles 20-21 a été refaite dans le sens Est-Ouest au lieu de Nord-Sud comme auparavant.
22	29,81	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues et zone feuillue en enrichissement sur 1,81 ha, plantées en 2013, composées de chêne pédonculé, chêne sessile, chêne tauzin et de bouleau
23	16,92	19	Ligniculture de Pin maritime	P2	2000	Jeune peuplement ; E2 marquée en 2018 ; 694 tiges/ha – 14,80 m de hauteur dominante
24	41,65	-	Hors sylviculture	-	-	Partie III du parc photovoltaïque
25	3,89	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3
26	3,57	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisière feuillue en chêne pédonculé et bouleau

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
27	12,02	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; présence d'une lagune en bord de parcelle sur 0,25 ha.
28	11,12	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisière feuillue en chêne pédonculé et bouleau sur 0,66 ha
29	28,91	7	Plantation de Pin maritime	P3	2012	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; échec des lisières feuillues, reboisées en pin maritime en 2017
30	20,68	7	Plantation de Pin maritime	P3	2012	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échec des lisières feuillues, reboisées en pin maritime en 2017
31a	4,69	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à coupe rase en 2015 (1601 m3) : plantation VF3 ; lisières feuillues en bordure de piste sur 0,20 ha
31b	5,01	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à coupe rase ; plantation VF3
32	9,68	3	Plantation de Pin maritime	P3	2016	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisières feuillues en bordure de piste en chêne pédonculé, chêne tauzin et bouleau sur 0,30 ha
33	16,72	3	Plantation de Pin maritime	P4	2016	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisières feuillues en bordure de piste et en bordure de fossé en chêne pédonculé, chêne tauzin et bouleau sur 0,75 ha
34	21,35	37	Ligniculture de Pin maritime	P4	1982	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus (2240 m3 de chablis) : densité moyenne 139 tiges/ha – 126 m3/ha estimé sur ensemble du bloc 34-35-36; à régénérer
35	20,29	37	Ligniculture de Pin maritime	P4	1982	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus; à régénérer
36	19,76	37	Ligniculture de Pin maritime	P4	1982	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus; à régénérer
37	21,84	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3
38a	10,68	6	Plantation feuillus	-	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : feuillus en chêne pédonculé, chêne sessile, Tulipier de Virginie et bouleau
38b	1,12	46	Ligniculture de Pin maritime	P3	1973	Peuplement adulte de pin maritime touché par la tempête Klaus; comptage en plein de 101 tiges pour un volume total de 136 m3 ; à régénérer
39	19,43	21	Ligniculture de Pin maritime	P4	1998	Jeune peuplement ; E2 marquée en 2018 ; 788 tiges/ha – 13,50 m de hauteur dominante

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
40	18,72	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues ; reboisement en pin maritime en 2018
41	19,29	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 – 16 ha en hybride landexcorse ; échec des lisières feuillues ; reboisement en pin maritime en 2018
42	7,81	22	Ligniculture de Pin maritime	P4	1997	Jeune peuplement ; E2 marquée en 2018 ; 794 tiges/ha – 14,10 m de hauteur dominante
43	23,09	11	Plantation de Pin maritime	P3	2008	Jeune peuplement – hauteur totale moyenne 6m ; E1 prévue en 2022 ; touché par l'incendie de juillet 2019 sur une petite surface (30 ares)
44a	6,42	-	-	-	-	Jeune plantation de 2015 détruite par l'incendie du 11 juillet 2019
44b	9,03	4	Plantation de Pin maritime	P3	2015	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 – lisière feuillue sur 0,24 ha
45a	17,13	-	-	-	-	Jeune peuplement de 11 ans détruit par l'incendie du 11 juillet 2019
45b	8,51	11	Plantation de Pin maritime	P3	2008	Jeune peuplement ; E1 prévue en 2020 ; 1094 tiges/ha – 8,00 m de hauteur dominante
46	16,68	-	-	-	-	Jeune peuplement de 13 ans détruit par l'incendie du 11 juillet 2019
47	23,28	-	-	-	-	Jeune plantation de 2013 détruite par l'incendie du 11 juillet 2019
48	17,04	14	Ligniculture de Pin maritime	P3	2005	Jeune peuplement ; E1 marquée en 2018 ; 10 m de hauteur dominante
49	15,73	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisière feuillue en bouleau, chênes pédonculé et sessile
50a	6,90	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3.
50b	2,31	4	Plantation de Pin maritime	P3	2015	Parcelle reboisée sur ancien pare-feu : plantation VF2 ; lisière feuillue en chênes et bouleaux ;
50c	0,88	10	Ligniculture de Pin maritime	P3	2009	Jeune semis en lignes de pin maritime avec un seul dépressage en 2015 – hauteur moyenne 7,50 m – E1 prévue en 2021

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
51a	1,11	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à coupe rase : plantation VF3.
51b	1,21	46	Ligniculture de Pin maritime	P3	1973	Peuplement adulte de pin maritime : 215 tiges comptées au total – 0,90m ³ de volume unitaire – 193 m ³ au total – Coupe rase prévue en 2020
51c	2,25	-	-	-	-	Lagune (eaux de surface) – milieu ouvert
52	16,24	3	Plantation de Pin maritime	P4	2016	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3.
53	18,75	3	Plantation de Pin maritime	P4	2016	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3 ; lisière feuillue sur la bordure Est, composée de chêne pédonculé, chêne tauzin et de bouleau ; partie Nord de la plantation détruite par l'incendie du 11/07/2019 rattachée à la parcelle 59a détruite également.
54	25,75	21	Ligniculture de Pin maritime	P3	1998	Jeune peuplement ; E2 marquée en 2018 ; 756 tiges/ha – 14,50 m de hauteur dominante
55	4,37	41	Ligniculture de Pin maritime	P4	1978	Peuplement adulte de pin maritime : 188 tiges/ha – 0,85m ³ de volume unitaire – Coupe rase prévue en 2020.
56	8,05	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3.
57	6,92	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3.
58a	4,07	-	-	-	-	Lagune la plus importante de la forêt communale ; répertoriée à l'inventaire départemental
58b	3,84	69	Régénération naturelle	-	1950	Pins les plus âgés de la forêt communale – conservés en îlot de sénescence : maintien de peuplement en zone de biodiversité Klaus
59a	17,61	-	-	-	-	Jeune peuplement de 10 ans détruit par l'incendie du 11 juillet 2019
59b	20,98	10	Plantation de Pin maritime	P3	2009	Jeune plantation de pin maritime – hauteur moyenne 7,50 m – E1 prévue en 2021
60	26,82	-	-	-	-	Coupe rase de pin maritime réalisée en 2018 – reboisement prévu en 2021

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
61	23,83	-	-	-	-	Coupe rase de pin maritime réalisée en 2019 – projet d'échange et de défrichement pour mise en culture par un exploitant - reboisement prévu en 2022 pour la partie restant en forêt ; Petite lagune située dans la partie nord de la parcelle en limite de la parcelle 62.
62	5,12	6	Plantation de Pin maritime	P3	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; présence d'un milieu ouvert situé en vis-à-vis de la lagune de la parcelle voisine 61.
63	27,01	4	Plantation de Pin maritime	P3	2015	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues et zone feuillue en enrichissement sur 1,81 ha, composées de chêne pédonculé et de bouleau.
64	19,29	4	Plantation de Pin maritime	P3	2015	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues composées de chêne pédonculé et de bouleau.
65	14,46	4	Plantation de Pin maritime	P3	2015	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues composées de chêne pédonculé et de bouleau.
66	15,40	12	Plantation de Pin maritime	P1	2007	Jeune plantation de pin maritime – hauteur dominante 9,30 m – 1158 tiges/ha avant éclaircie - E1 marquée en 2019
67	16,24	46	Ligniculture de Pin maritime	P3	1973	Peuplement adulte de pin maritime : 147 tiges/ha – 1,15m3 de volume unitaire – Bon état sanitaire- faible densité due à d'importantes trouées faites par la tempête de 2009 - Coupe rase prévue en 2029
68	32,39	16	Ligniculture de Pin maritime	P2	2003	Jeune peuplement de pin maritime – hauteur dominante 12,10 m – 1190 tiges/ha - E1 marquée en 2016 – E2 prévue en 2021
69	13,52	5	Plantation de Pin maritime	P4	2014	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues en échec, reprise par plantation de pin maritime en 2019 (plants VF3)
70	11,68	6	Plantation de Pin maritime	P4	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; échecs des lisières feuillues plantées en 2013 en chênes et bouleaux ; reprise des lisières en pin maritime en 2019 (plants VF3)
71	13,13	1	Plantation de Pin maritime	P4	2018	Parcelle reboisée suite à coupe rase - (plants VF3)

Parcelle	Surface Totale	Age au 1/01/2019	Type d'installation	Type potentialité	Année de création	Description des peuplements
72	12,30	37	Ligniculture de Pin maritime	P3	1982	Peuplement adulte de pin maritime : densité moyenne 170 tiges/ha – 0,90 m3 de volume unitaire – Bon état sanitaire - Coupe rase prévue en 2028
73	7,89	41	Ligniculture de Pin maritime	P4	1978	Peuplement adulte de pin maritime médiocre, mauvais état sanitaire ; densité moyenne 178 tiges/ha – 0,81 m3 de volume unitaire ; Coupe rase prévue en 2020.
74	5,61	40	Ligniculture de Pin maritime	P4	1979	Peuplement adulte de pin maritime : 780 tiges comptées au total – 0,80m3 de volume unitaire – 624 m3 au total – Parcelle conservée à titre paysager car située le long de la route desservant le ball-trap d'Ychoux qui organise de nombreuses compétitions de niveau national et international ; une intervention légère en coupe d'éclaircie E5 est prévue en 2028 ; seule une détérioration de l'état sanitaire du boisement pourrait conduire à sa mise en régénération et à son renouvellement
75	16,56	-	-	-	-	Coupe rase de pin maritime réalisée en 2016 – reboisement prévu en 2019 ; milieu ouvert à conserver sur 0,75 ha
76	5,32	6	Plantation de Pin maritime	P2	2013	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF2 ; lisières feuillues en bouleau
77a	14,89	64	Ligniculture de Pin maritime	P4	1955	Peuplement adulte de pin maritime : 1816 tiges comptées au total – 1,15m3 de volume unitaire – 2088 m3 au total – Bon état sanitaire - Coupe rase prévue en 2027.
77b	5,48	64	Ligniculture de Pin maritime	-	1955	Pins en bon état sanitaire – volonté de la commune de les conserver en îlot de sénescence.
78	23,72	1	Plantation de Pin maritime	P3	2018	Parcelle reboisée suite à la tempête Klaus : plantation VF3

A cette surface totale de **1347,39 ha**, on doit ajouter **53,42 ha** de terrains non boisés pour obtenir la contenance cadastrale totale de la forêt communale de **1400,81 ha**.

Ces terrains non boisés représentent les diverses emprises de pistes, chemins, places de dépôt et zones de retournement, lignes électriques, pare-feu.

DIAGNOSTICS SYLVICOLES - COMPTAGES EN LIGNES - COMPTAGES EN PLEIN

1- Diagnostic par méthode Sylvie

Parcelles	Age au 01/01/2019 (ans)	Densité mesurée (tiges/ha)	Surface en sylviculture (ha)	Hauteur dominante (m)	Ecart norme jeune peuplement (tiges/ha)	Densité donnée par la norme sylvicole (tiges/ha)	Type de potentialité	Intervention préconisée par la norme de sylviculture	Prochaine Intervention proposée	Erreur relative sur le nombre de tiges (%)	Erreur relative sur la hauteur dominante (%)
2	16	915	22,39	13,4	375	540	P1	E2	E2 2020	6,4	1,6
3	17	843	26,02	12,50	226	617	P3	E2	E2 2020	9,5	3,5
5	19	545	23,88	14,60	45	500	P2	E3	E3 2023	9,7	2,00
8a-8b	13	1010	25,72	8,90	160	850	P3-P4	E1 2019	E2 2023/2024	15,5	7,00
23	19	694	16,92	14,80	201	493	P2	E3	E3 2023	13,4	5,00
39	21	788	19,43	13,50	228	560	P4	E3	E3 2023	6,6	1,2
42	22	794	7,81	14,10	260	534	P4	E3	E3 2024	3,00	4,40
45b	11	1094	8,51	9,00	244	850	P3	E1 2020	E1 2020	10,2	5,00
54	21	756	25,75	14,50	239	517	P3	E3	E3 2023	5,6	3,2
66	12	1158	15,40	9,30	308	850	P1	E1 2019	E2 2023/2024	6,1	1,3
68	16	1190	32,39	12,10	565	625	P2	E2	E2 2020/2021	14,2	2,5
TOTAL			201,83								

2- Diagnostic par comptage en lignes

Parcelles	Age au 01/01/2019 (ans)	Surface en sylviculture (ha)	Hauteur moyenne découpe 7cm (m)	Volume unitaire moyen V/N (m3)	Densité actuelle (tiges/ha)	Diamètre moyen (cm)	Hauteur dominante (m)	classe de fertilité (ancienne classe)	Prochaine Intervention proposée
bois adultes de 35 ans et plus									
19	38	10,57	17,50	0,72	190	33,8	20	P4	coupe rase
20 - 21	38	40,23	18,00	0,86	196	36,2	20	P4	coupe rase
34 pie - 35									
36	37	51,96	17,00	0,9	139	36,3	19	P4	coupe rase
55	41	4,37	17,50	0,85	188	35,8	20	P4	coupe rase
67	46	16,24	19,00	1,15	147	38,2	22	P4	coupe rase
72	37	12,3	17,00	0,90	170	36,3	20	P3	coupe rase
73	41	7,89	17,00	0,81	178	34,8	19	P5	coupe rase
		143,56							

3- Comptage tiges en plein

Parcelle 34 partie: surface en sylviculture: **9,44 ha**
 âge au 01/01/2019: 37 ans
 1307 tiges comptées
 Hauteur moyenne découpe 7cm: 16,00 m
 Hauteur dominante: 19,00 m
 classe de fertilité (ancienne classe): 4
 Volume de l'arbre moyen: 0,80 m³
 Volume total estimé: 1045 m³
 Observation: peuplement présentant des vides importants suite à la tempête de janvier 2009

Parcelle 38b: surface en sylviculture: **1,12 ha**
 âge au 01/01/2019: 46 ans
 101 tiges comptées
 Hauteur moyenne découpe 7cm: 20,00 m
 Hauteur dominante: 21,40 m
 classe de fertilité (ancienne classe): 3
 Volume de l'arbre moyen: 1,35 m³
 Volume total estimé: 136 m³
 Observation: peuplement présentant des vides importants suite à la tempête de janvier 2009

Parcelle 51b: surface en sylviculture: **1,21 ha**
 âge au 01/01/2019: 46 ans
 215 tiges comptées
 Hauteur moyenne découpe 7cm: 19,00 m
 Hauteur dominante: 20,55 m
 classe de fertilité (ancienne classe): 3
 Volume de l'arbre moyen: 0,90 m³
 Volume total estimé: 193 m³
 Observation: peuplement présentant des vides importants suite à la tempête de janvier 2009

Parcelle 74:

surface en sylviculture: **5,61 ha**
âge au 01/01/2019: 40 ans
780 tiges comptées
Hauteur moyenne découpe 7cm: 18,00 m
Hauteur dominante: 20,00 m
classe de fertilité (ancienne classe): 4
Volume de l'arbre moyen: 0,80 m³
Volume total estimé: 624 m³
Observation: peuplement présentant des vides importants suite à la tempête de janvier 2009

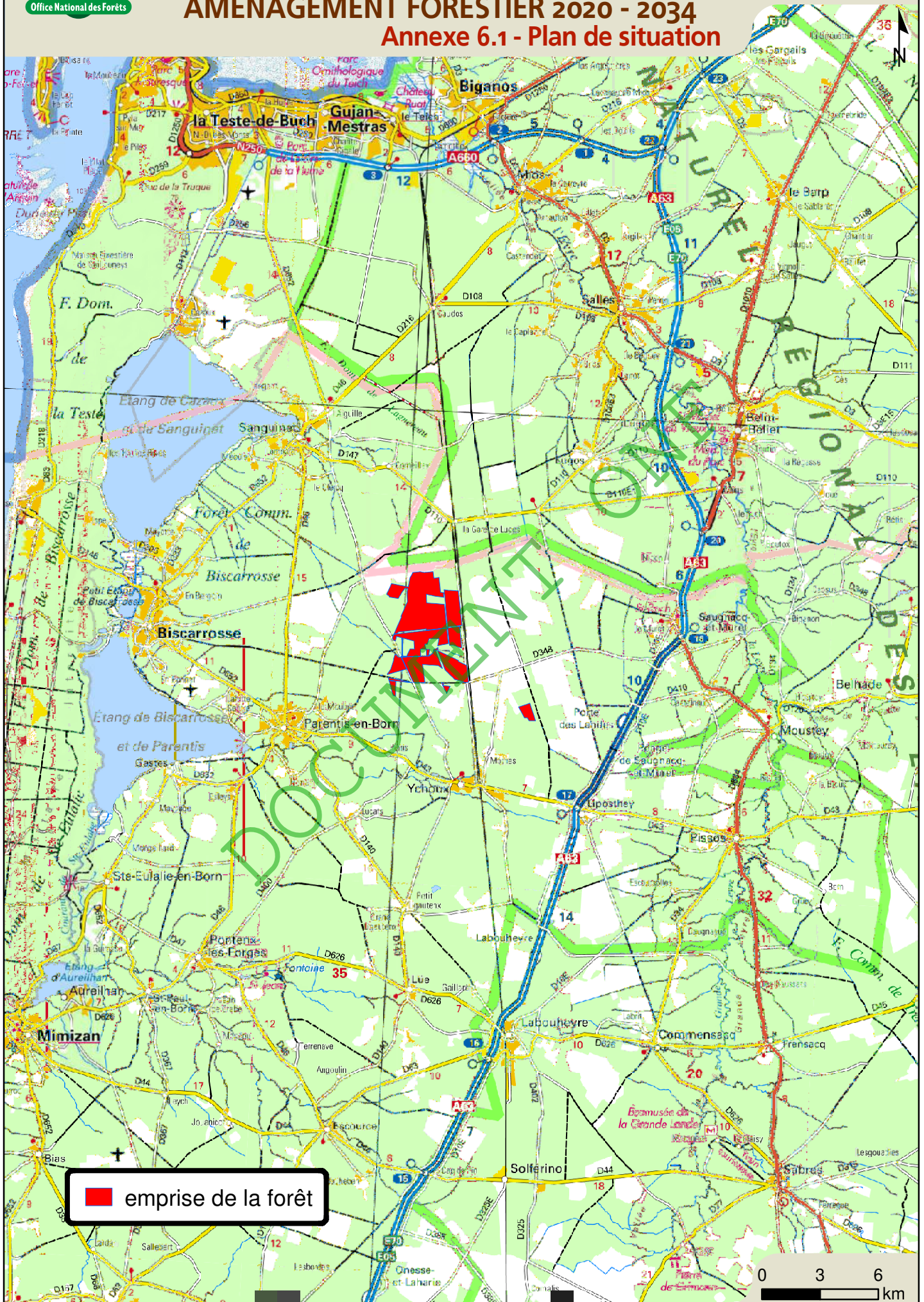
Parcelle 77a:

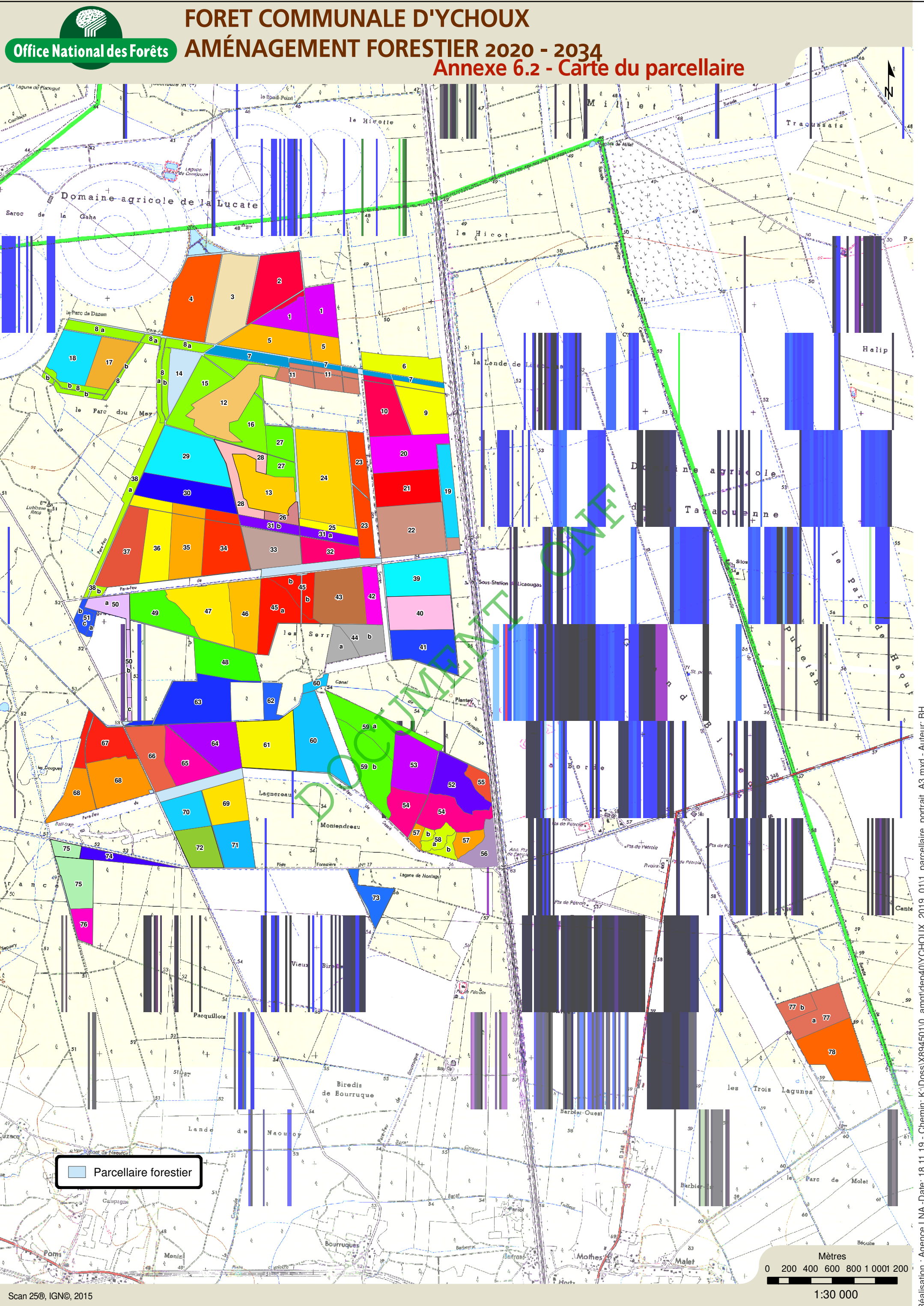
surface en sylviculture: **14,89 ha**
âge au 01/01/2019: 64 ans
1816 tiges comptées
Hauteur moyenne découpe 7cm: 19,00 m
Hauteur dominante: 21,00 m
classe de fertilité (ancienne classe): 4
Volume de l'arbre moyen: 1,15 m³
Volume total estimé: 2088 m³
Observation: peuplement présentant des vides importants suite à la tempête de janvier 2009

FORET COMMUNALE D'YCHOUX

AMÉNAGEMENT FORESTIER 2020 - 2034

Annexe 6.1 - Plan de situation





FORET COMMUNALE D'YCHOUX

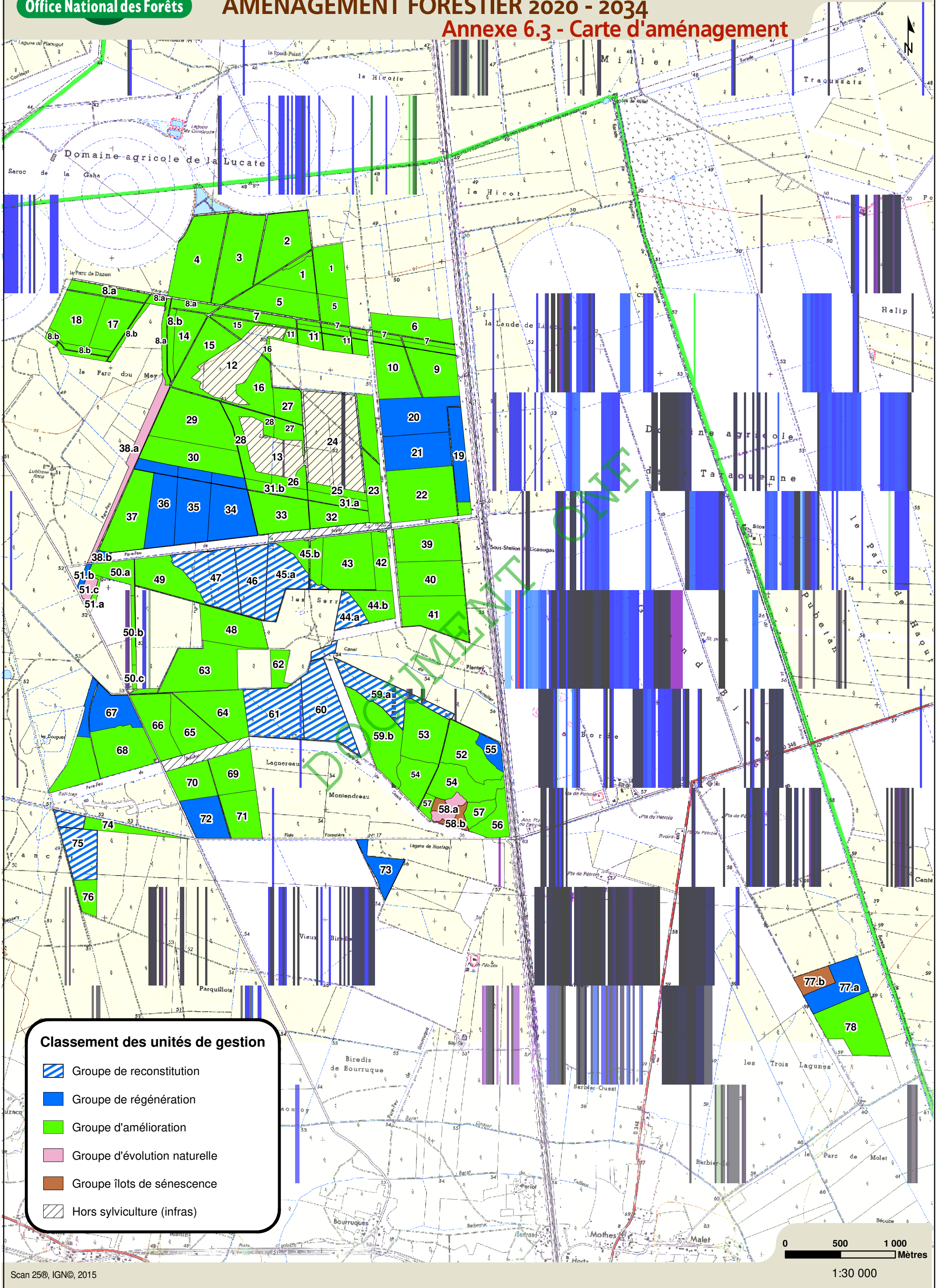
AMÉNAGEMENT FORESTIER 2020 - 2034

Annexe 6.2 - Carte du parcellaire



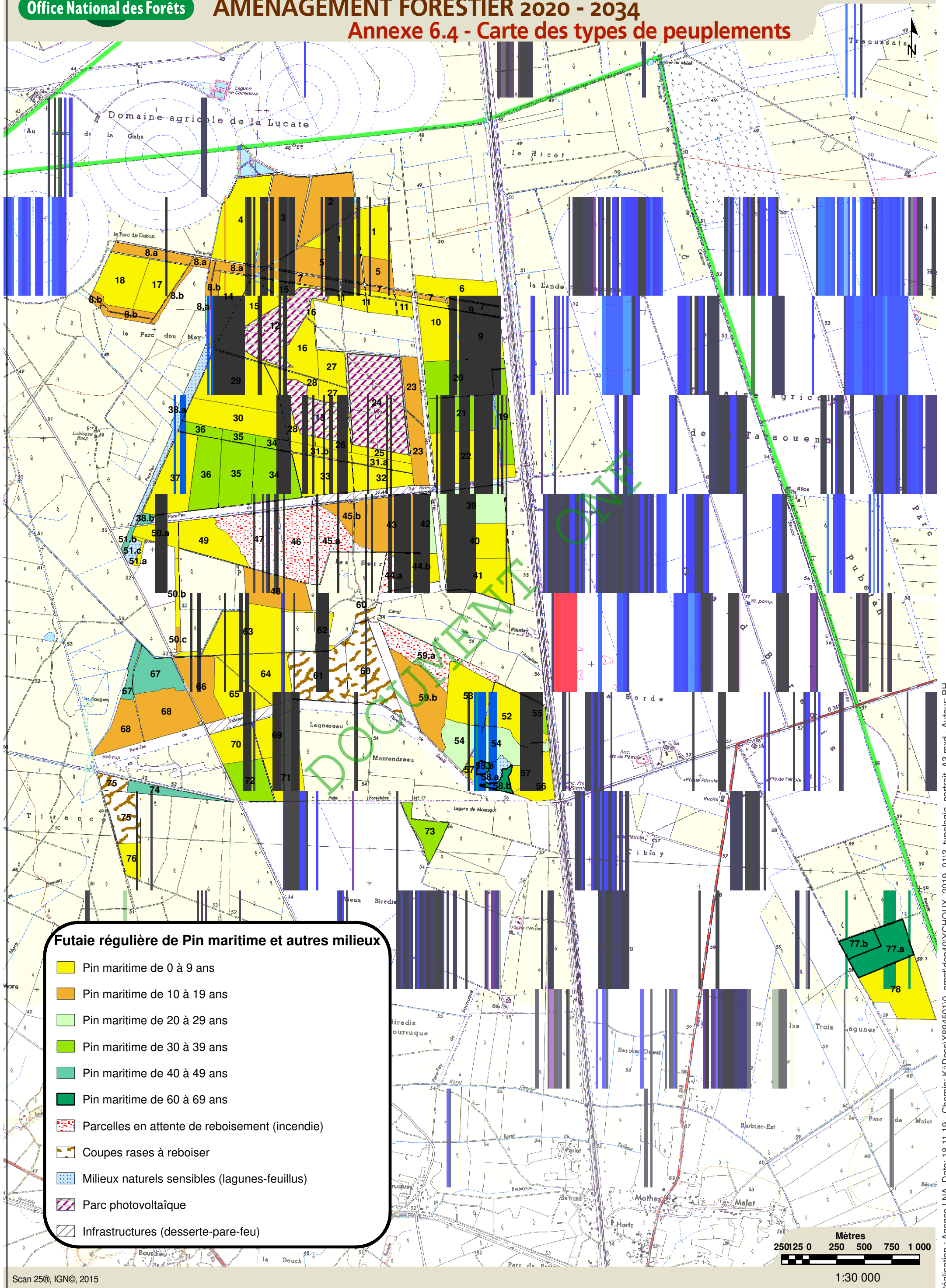
Parcellaire forestier

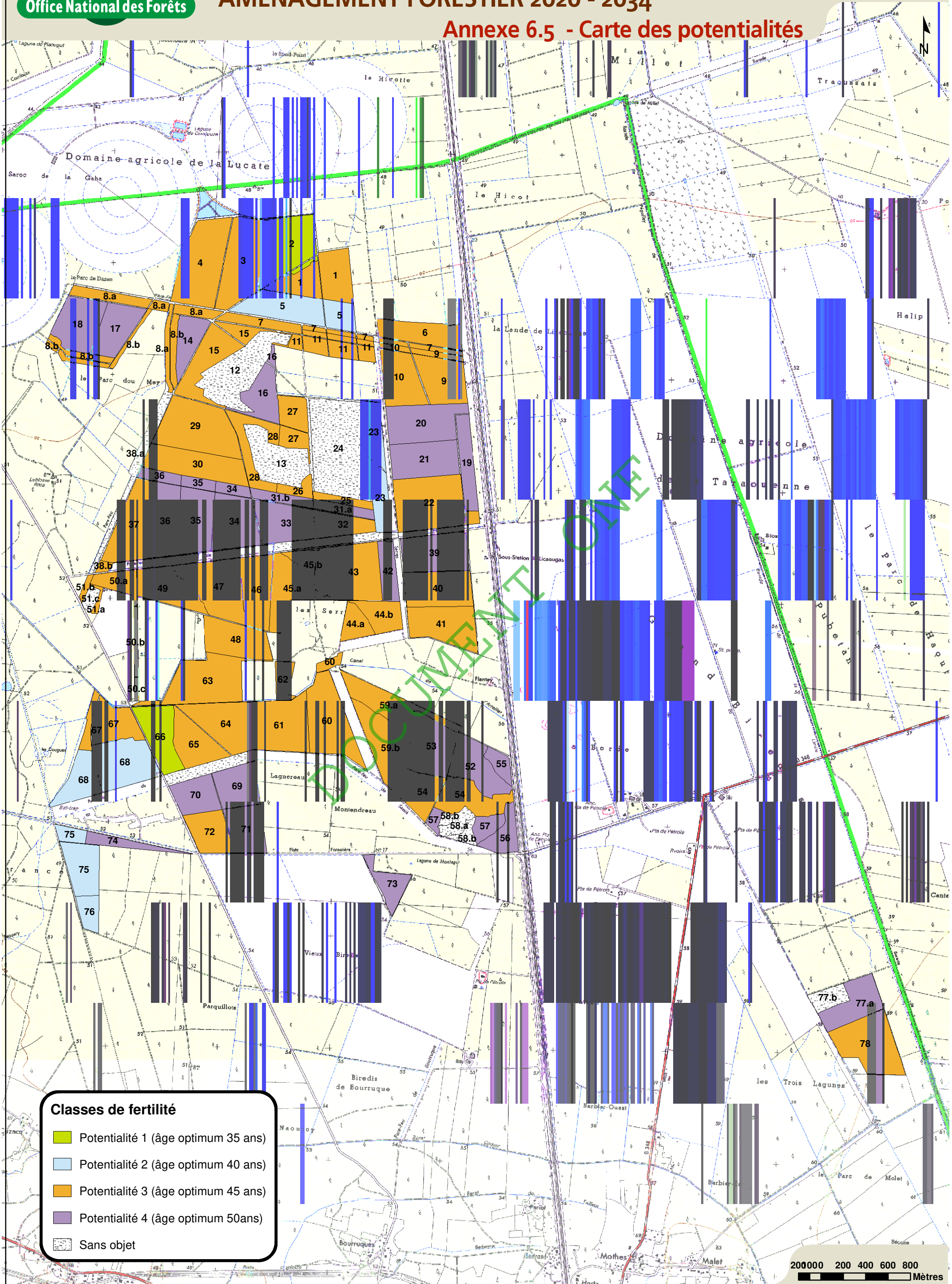
Mètres
0 200 400 600 800 1 000 1 200
1:30 000

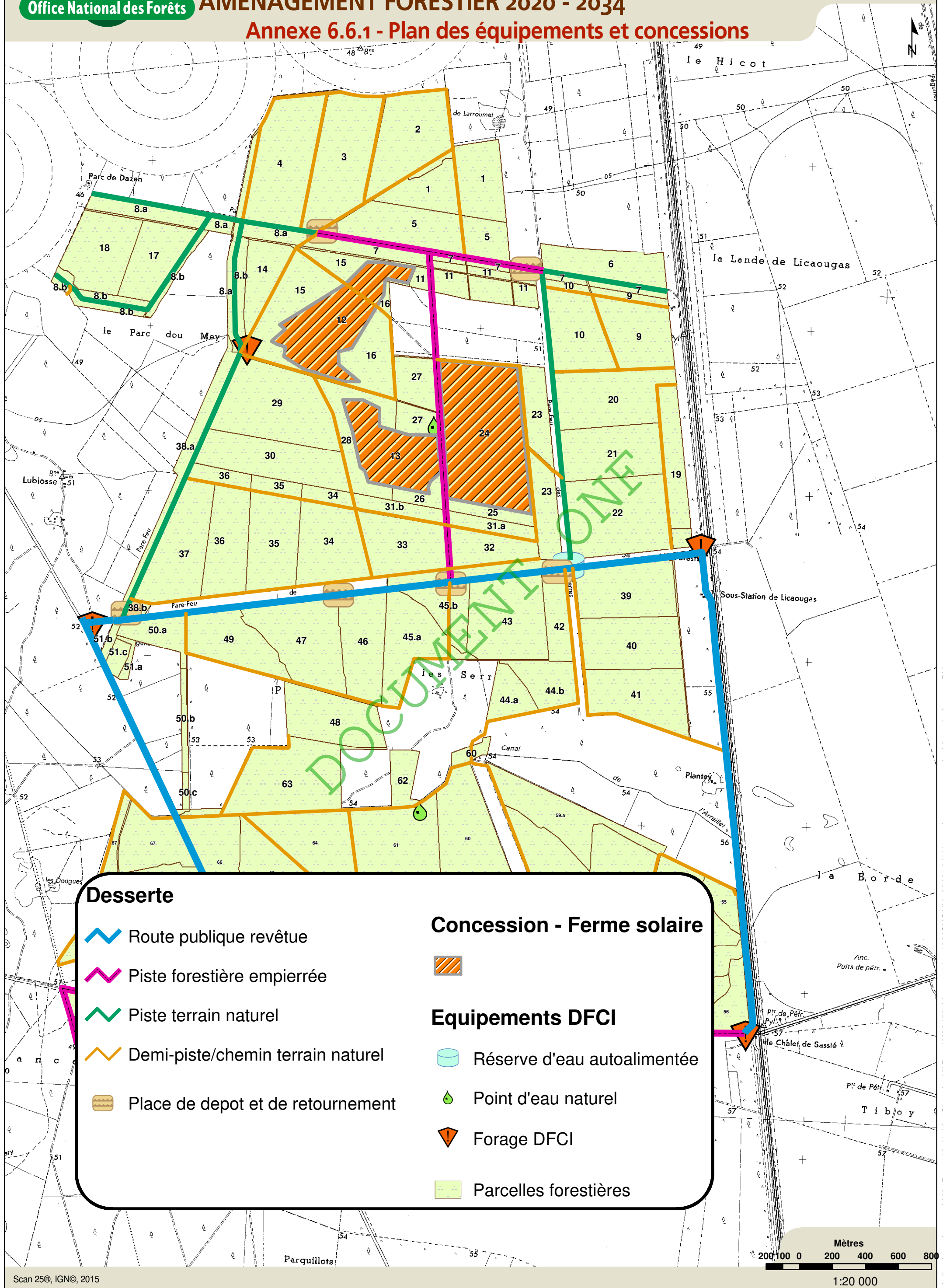


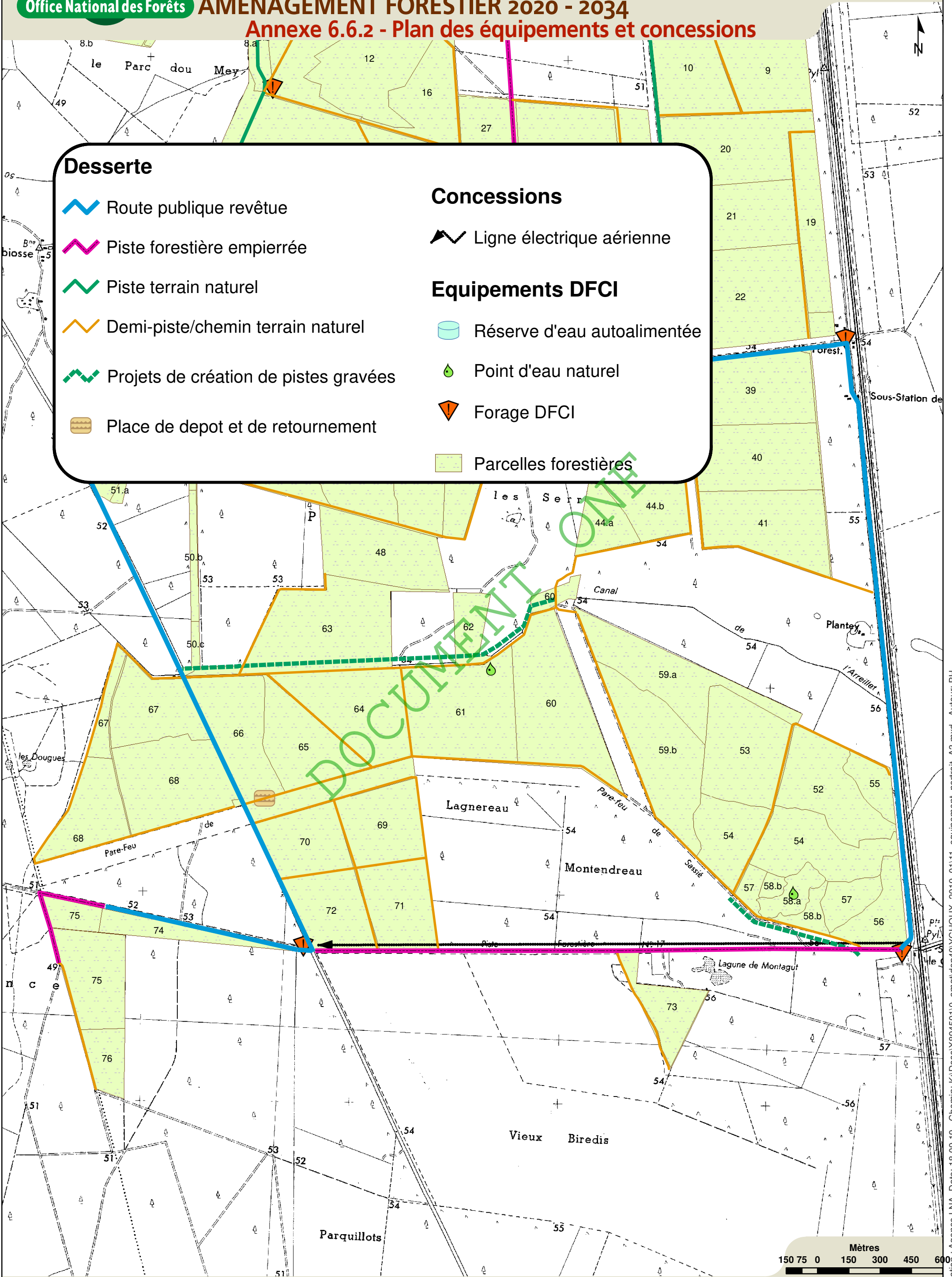
Classement des unités de gestion

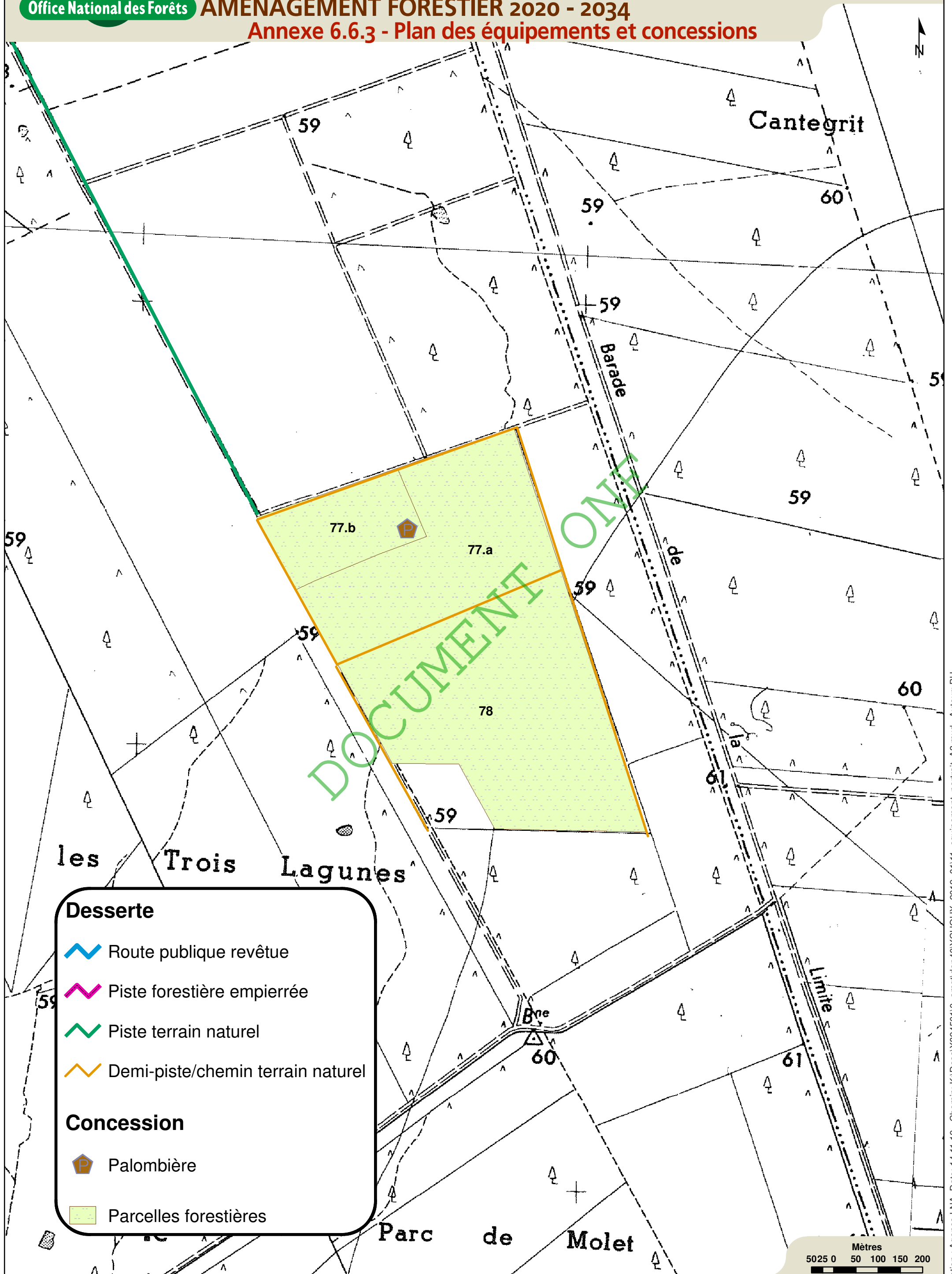
- Groupe de reconstitution
- Groupe de régénération
- Groupe d'amélioration
- Groupe d'évolution naturelle
- Groupe îlots de sénescence
- Hors sylviculture (infras)



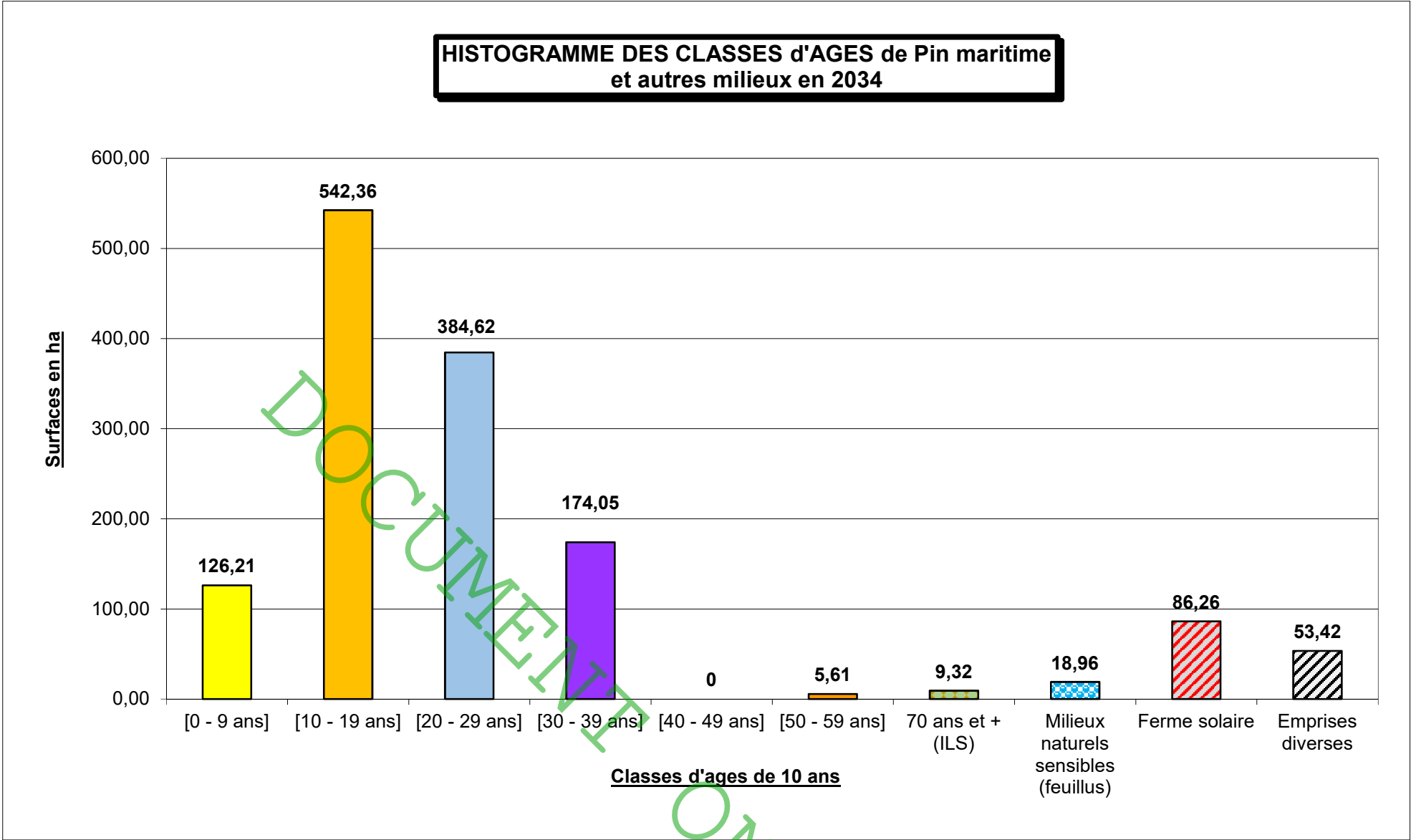








[0 - 9 ans]	126,21
[10 - 19 ans]	542,36
[20 - 29 ans]	384,62
[30 - 39 ans]	174,05
[40 - 49 ans]	0
[50 - 59 ans]	5,61
70 ans et + (ILS)	9,32
Milieus naturels sensibles (feuillus)	18,96
Ferme solaire	86,26
Emprises diverses	53,42
	1400,81



Annexe n°9

Planning annuel des coupes et travaux

Unité de gestion	Surface aménagement	Age au 01/01/2019	Potentialité	Groupe	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
1	21,89	5	3	AME						DEB	E1				DEB	E2			
2	22,39	16	1	AME	E2					DEB	E3							DEB	E4
3	26,02	17	3	AME	E2					DEB	E3							DEB	E4
4	29,32	5	3	AME						DEB	E1				DEB	E2			
5	23,88	19	2	AME			DEB	E3							DEB	E4			
6	13,96	7	3	AME				DEB	E1				DEB	E2					DEB
7	11,80	13	3	AME			DEB	E2					DEB	E3					
8a	14,43	13	3	AME				DEB	E2					DEB	E3				
8b	11,29	13	4	AME					DEB	E2					DEB	E3			
9	18,38	5	3	AME						DEB	E1				DEB	E2			
10	17,39	5	3	AME						DEB	E1				DEB	E2			
11	13,41	7	3	AME				DEB	E1				DEB	E2					DEB
14	9,61	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
15	20,75	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
16	12,80	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
17	13,69	6	4	AME					DEB	E1				DEB	E2				
18	17,20	6	4	AME					DEB	E1				DEB	E2				
22	29,81	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
23	16,92	19	2	AME			DEB	E3							DEB	E4			
25	3,89	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
26	3,57	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
27	12,02	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
28	11,12	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
29	28,91	7	3	AME				DEB	E1				DEB	E2					DEB
30	20,68	7	3	AME				DEB	E1				DEB	E2					DEB
31a	4,69	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
31b	5,01	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
32	9,68	3	3	AME								DEB	E1				DEB	E2	
33	16,72	3	4	AME								DEB	E1				DEB	E2	
37	21,84	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
39	19,43	21	4	AME			DEB	E3							DEB	E4			
40	18,72	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
41	19,29	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
42	7,81	22	4	AME				DEB	E3							DEB	E4		

Annexe n°9

Planning annuel des coupes et travaux

Unité de gestion	Surface aménagement	Age au 01/01/2019	Potentialité	Groupe	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
43	23,09	11	3	AME		DEB	E1				DEB	E2						DEB	E3
44b	9,03	4	3	AME							DEB	E1				DEB	E2		
45b	8,51	11	3	AME	E1				DEB	E2						DEB	E3		
48	17,04	14	3	AME			DEB	E2					DEB	E3					
49	15,73	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
50a	6,90	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
50b	2,31	4	3	AME							DEB	E1				DEB	E2		
50c	0,88	10	3	AME	DEB	E1				DEB	E2					DEB	E3		
51a	1,11	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB
52	16,24	3	4	AME								DEB	E1				DEB	E2	
53	18,75	3	4	AME								DEB	E1				DEB	E2	
54	25,75	21	3	AME				DEB	E3							DEB	E4		
56	8,05	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
57	6,92	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
59b	20,98	10	3	AME	DEB	E1				DEB	E2						DEB	E3	
62	5,12	6	3	AME					DEB	E1				DEB	E2				
63	27,01	4	3	AME							DEB	E1				DEB	E2		
64	19,29	4	3	AME							DEB	E1				DEB	E2		
65	14,46	4	3	AME							DEB	E1				DEB	E2		
66	15,40	12	1	AME				DEB	E2				DEB	E3					
68	32,39	16	2	AME	DEB	E2				DEB	E3							DEB	E4
69	13,52	5	4	AME						DEB	E1				DEB	E2			
70	11,68	6	4	AME					DEB	E1				DEB	E2				
71	13,13	1	4	AME	ENT									DEB	E1				DEB
74	5,61	40	4	AME									E5						
76	5,32	6	2	AME					DEB	E1				DEB	E2				
78	23,72	1	3	AME	ENT									DEB	E1				DEB

Total 1400,81

RA	Coupe rase
E1	Première éclaircie
E2	Seconde éclaircie
E3	Troisième éclaircie
E4	Quatrième éclaircie

AME	Groupe d'amélioration
REG	Groupe de régénération
REC	Groupe de reconstitution
HSN	Milieu naturel à protéger
ILS	Ilots de sénescence
HSY	Hors sylviculture

PLT	Plantation de pin maritime
ENT	Entretien de plantation résineuse
DEB	Débroussaillage avant éclaircie
DBP	Débroussaillage avant coupe rase
ENTPLTF	Entretien de plantation feuillue